

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 17 (1980-1983)

Heft: 3

Artikel: L'Union protestante genevoise (1842-1847) : une organisation de combat contre l'envahissement des catholiques

Autor: Friedli, Pierre-Alain

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1002573>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'UNION PROTESTANTE GENEVOISE (1842-1847):

UNE ORGANISATION DE COMBAT CONTRE L'ENVAHISSEMENT DES CATHOLIQUES

par Pierre-Alain FRIEDLI *

I. INTRODUCTION

1. UNE ASSOCIATION MYSTÉRIEUSE

Au printemps de 1844, un Genevois établi à Munich, curieux et inquiet, écrit dans sa ville pour obtenir des renseignements sur l'Union protestante. La cause de sa curiosité? Un professeur de l'université de Munich a signalé dans son cours «la formation monstrueuse d'une association protestante dont le chef [a] le droit de vie et de mort sur ses concitoyens»¹. En même temps, l'Union protestante est présentée à Genève comme une «inquisition des temps modernes», qui «désirerait ramener au sein de la ville de Calvin toutes les scènes lamentables du seizième siècle»².

* Version remaniée (abrégée) d'un mémoire de licence présenté à la Faculté des lettres de Genève en mars 1982, qui a fait l'objet d'une communication à la Société d'histoire et d'archéologie le 27 janvier 1983.

Pour le mémoire (145 p. avec annexes et index des noms de personnes; bibliographie: p. 140-142), voir AEG, mss. hist. 252/239. En nous y référant, nous l'appellerons dorénavant simplement «le mémoire», et nous indiquerons les principaux endroits où il s'étend beaucoup plus que cet article.

¹ AEG, Cp. past., P 117, n° 11, p. 1.

² *Défense de la religion catholique contre les attaques du Fédéral, de MM. de Bonnechose et Bungener, par un curé du canton de Genève*, Genève, 1844, p. 43 et p. 19.

On la voit aussi décrite comme un «monstre à cent têtes et mille langues», «qui est partout et qu'on ne voit nulle part». «Masquée en conseiller d'Etat, elle donne son esprit à la loi³.» Dans l'*Union*, un journal catholique suisse romand, on peut lire que pour obtenir une place rétribuée par l'Etat, «la condition *sine qua non* est d'être inscrit au registre de l'Union protestante». L'auteur de cet article, que nous ne connaissons malheureusement que de seconde main⁴, dénonce le népotisme qui règne, selon lui, dans l'administration du canton, et déclare que l'on peut s'attendre à tout, «depuis qu'on [n']a plus de place que pour les embrigadés de l'Union ultraprotestante».

Les catholiques ne sont pas les seuls à répandre des informations aussi alarmantes. Un protestant parle d'une association occulte, «aussi dangereuse pour l'avenir de la religion protestante qu'opposée à son véritable esprit», qui a emprunté son organisation «aux venta des carbonari, aux brigades de sûreté, à toutes les sociétés secrètes créées dans un point de vue politique ou religieux»⁵.

Quelle réalité se cache-t-elle derrière cette image d'une Union mystérieuse et autoritaire qui commanderait secrètement l'accès aux charges de l'Etat? Une association terroriste d'extrémistes protestants? Un parti politique ultra-réactionnaire qui voudrait rétablir l'Ancien Régime à Genève? Rien — ou peu — de tout cela, en vérité; et nous verrons que l'Union protestante a été de peu de poids en face d'un radicalisme qu'elle a, sans le vouloir, plutôt favorisé. Mais gardons-nous de dénier au mythe toute signification et toute prise sur la réalité. Si l'Union protestante a suscité des images aussi frappantes, c'est que son existence correspondait à des craintes et à des ambitions bien réelles. D'autre part, le mythe même d'une société secrète violente et puissante n'a pas manqué d'influer sur la vie politique genevoise.

En fait, l'Union protestante, dont la fondation remonte au printemps de 1842, cherche à maintenir la prédominance du protestantisme à Genève par des moyens qui, s'ils ne procèdent souvent pas d'un esprit très charitable, ne sortent jamais de la légalité.

³ *Maître Jean le Huguenot de Plain-palais et Jacquet de Confignon*, Genève, 1844, p. 41.

⁴ Il est cité dans le journal de l'Union protestante: AEG, Cp. past., P 117, n° 19, p. 6.

⁵ Louis RILLIET-CONSTANT, *De l'Union protestante*, Genève, 1844, p. 5.

Plus encore que de charité chrétienne, c'est de clairvoyance politique qu'elle manque, et les idées qu'elle professe sont plus agressives que les actions qu'elle mène.

Jusqu'au début de 1844, elle parvient à préserver le secret de son existence. Ensuite, son accès à la publicité lui vaut un torrent d'attaques auxquelles elle résiste finalement assez bien. C'est plutôt, nous le verrons, le parti conservateur qui en fera les frais.

Certes, son organisation interne, qui, elle, restera secrète jusqu'au bout, est très hiérarchisée et autoritaire, mais l'entrée dans l'association ne fait l'objet d'aucune sorte d'initiation, ni même d'une prestation de serment, et les membres sont toujours libres de se retirer. Quant à son influence sur le gouvernement, elle est moins grande qu'elle ne le souhaiterait.

Cette démythification accomplie, nous ne voudrions pas non plus sous-estimer l'importance d'une association dont l'ambition n'est pas modeste: infléchir l'évolution démographique de Genève. Née à un moment où les statistiques annonçaient une croissance très rapide de la population catholique du canton, à un moment, surtout, où la constitution en préparation menaçait de ne plus reconnaître la supériorité de la religion réformée, l'Union protestante voulait régénérer le protestantisme, qu'elle considérait comme la source de l'indépendance genevoise. Elle s'est donc fixé deux buts, l'un moral, l'autre matériel: d'une part, réveiller le zèle religieux des protestants, purifier leurs mœurs et encourager le prosélytisme; d'autre part, freiner l'immigration catholique et l'émigration protestante, et favoriser les mouvements inverses. Nous pouvons déjà dire, sans avoir l'impression de livrer prématurément un secret, que ces buts, et surtout le second, n'ont été que très partiellement atteints. Plus que les actions entreprises, ce sont les principes anachroniques sur lesquels elles s'appuyaient qui ont déterminé cet échec. Mais on ne peut négliger une société qui, dans un canton qui n'avait qu'un peu plus de 11 000 citoyens, a compté un bon millier de membres et, parmi eux, les deux conseillers d'Etat André Moynier et Paul-Elisée Lullin.

Avant d'étudier en détail la fondation et l'organisation de l'Union protestante, les théories sur lesquelles elle se fondait et les actions qu'elle a entreprises, nous allons décrire brièvement le cadre religieux et politique dans lequel elle a existé, et présenter les sources qui nous ont permis de l'approcher.

2. LE CADRE RELIGIEUX ET POLITIQUE⁶

La coexistence de deux confessions à Genève n'est pas une tradition très ancienne à l'époque où naît l'Union protestante. Pendant près de trois siècles, les catholiques ont été d'abord totalement exclus de la République, puis à peine tolérés. Après la parenthèse de l'occupation française, l'Eglise protestante a retrouvé sa position dominante et la Compagnie des pasteurs toutes ses prérogatives. Mais la population genevoise est devenue mixte du point de vue religieux; et les catholiques ne vont pas cesser de s'accroître au détriment des protestants: 38,7% de la population du canton en 1822, 42,7% en 1837, 44,5% en 1843 et 46,4% en 1850.

Plus tôt que les catholiques, les protestants ont établi des lieux de culte dans les communes où ils ne sont pas majoritaires. En revanche, on trouve plus d'habitants catholiques dans les communes protestantes que de protestants dans les communes réunies. En 1850, 70,2% des habitants de l'ancien territoire sont protestants, alors qu'on trouve 84,4% de catholiques dans le nouveau territoire. Dans l'ensemble, les deux populations se sont peu mélangées: 35 ans après la réunion, 15 communes catholiques sur 23 ont une majorité de plus de 85%, et 10 communes protestantes sur 16 ont une majorité de plus de 70%; la ville elle-même est protestante à 70%; Pregny, avec 61% de catholiques, est la commune la plus mixte du canton⁷.

Nous ne pouvons évoquer ici tous les conflits qui ont surgi entre les catholiques et le gouvernement, ou entre les catholiques et les protestants, ce qui, dans l'esprit des catholiques, est la même chose. Contentons-nous de mentionner ceux qui auront un écho dans les activités de l'Union protestante. Ce sont avant tout les problèmes touchant les fêtes et l'enseignement. Les fêtes sont, pour les Eglises, le meilleur moyen de montrer leur vitalité, non seulement pour attiser le zèle de leurs fidèles, mais aussi pour affirmer leur force face à l'adversaire. Chaque confession tient à célébrer ses fêtes, et surtout à les faire reconnaître par l'Etat comme jours fériés. Les catholiques ont été assez bien traités dans ce domaine et ont obtenu l'officialisa-

⁶ Cette partie est beaucoup plus développée dans le mémoire; ici, il n'y a pas lieu de s'y attarder aussi longuement.

⁷ Pour tous ces chiffres, voir les *Tableaux de la population de la Suisse, dressés d'après les résultats du dernier recensement (18-23 mars 1850)*, première partie, Berne, 1851.

tion de plusieurs de leurs fêtes. Les protestants ont connu plus de problèmes avec leurs deux fêtes nationales par excellence: le Jeûne genevois et l'Escalade, mais il faut dire que ces deux fêtes, qui mêlent le patriotique au religieux, sont plus suspectes que des fêtes purement religieuses.

Le Jeûne genevois, qui, comme le montre Olivier Fatio⁸, avait pris un caractère militant dès l'occupation française, a cessé d'être reconnu par l'Etat en 1832. C'est l'Union protestante qui, en 1844, le fera revivre. Quant à la fête de l'Escalade, dont le caractère agressif est encore plus marqué, elle a cessé d'être célébrée officiellement, d'abord de 1782 à 1793, puis en 1798. On a bien sûr jugé inopportun de la remettre en vigueur à la Restauration, pour ménager les sentiments des catholiques devenus concitoyens, et nous verrons dans quelles circonstances l'Union protestante la ranimera en 1843.

Concernant l'enseignement, les conflits touchent moins l'enseignement public, pour lequel la loi de 1835 a assuré une situation équilibrée tout en réservant aux Eglises un contrôle important sur la nomination des régents⁹, que l'enseignement privé, qui couvre encore une part importante des besoins de l'instruction, en tout cas primaire. Les protestants ne disposent pas de moyens comparables à ceux des catholiques pour dispenser un enseignement confessionnel, et ils ont toujours protesté contre l'établissement à Genève de congrégations catholiques¹⁰. Pourtant, certains protestants envient cette force d'embrigadement des enfants, et nous verrons qu'ils cherchent à l'acquérir eux aussi.

Après un siècle où la religion avait passé au second plan, le XIX^e siècle a vu renaître en Europe l'esprit religieux et, avec lui, les conflits. Ce grand réveil, qui a touché l'Eglise de Rome comme les Eglises réformées, a provoqué, chez les protestants, un grand nombre de dissidences. Les Eglises nationales ne semblaient plus en mesure de satisfaire tous les nouveaux besoins de la piété. Genève n'a pas été épargnée par ce phénomène: entre 1817 et 1831, des Eglises indépendantes, des «sectes», se sont formées, plus ou moins

⁸ Olivier FATIO, «Le Jeûne genevois, réalité et mythe», dans BHG, XIV/4 (1971), p. 391-435.

⁹ Voir la loi du 8 mai 1835 et, surtout, l'arrêté du Conseil d'Etat du 24 juin 1835, dans le *Recueil des lois*, tome 21, p. 60 et p. 108.

¹⁰ Les deux principales sont celles des Ignorantins et des sœurs de la Charité, qui ont joui d'une certaine liberté jusqu'à l'avènement d'Antoine Carteret.

éphémères. Les catholiques n'ont pas manqué d'utiliser ces divisions pour vilipender le protestantisme. Après le jubilé de 1835, un certain rapprochement s'est réalisé entre les protestants, et les divisions internes se sont un peu effacées devant une crainte commune: la progression inéluctable des catholiques. Certains prétendent même pouvoir calculer exactement, tant il s'agit d'un phénomène fatal, le moment où les catholiques seront devenus les maîtres de Genève. Ce qui met beaucoup de protestants au comble de l'indignation, c'est la conviction qu'ils ont que cet envahissement est orchestré par des forces et avec des moyens étrangers.

Avant de rire de telles craintes, il faut observer que, dans la Suisse d'avant 1848, les catholiques et les protestants sont encore très peu mélangés et que Genève est un des rares cantons vraiment mixtes. En 1850 encore, 11 cantons catholiques sur 12 ont une majorité de plus de 87%, et 10 cantons protestants sur 13 une majorité supérieure à 75%. Seuls Saint-Gall, avec 62,1% de catholiques, les Grisons, avec 57,7% de protestants, Argovie, avec 53,6% de protestants, et Genève, avec 53,3% de protestants, sont plus équilibrés. La proportion d'étrangers aussi met Genève dans une position extrême: 20% en 1837, 23,8% en 1850. Au milieu du siècle, un cinquième des étrangers vivant en Suisse se trouvent à Genève¹¹. C'est donc à un problème peu commun pour la Suisse de cette époque que Genève est confronté, et si les protestants ont du mal à accepter l'évidence démographique, il faut reconnaître que cette démographie est assez brutale.

Ce n'est pas un hasard si l'Union protestante naît quelques mois après la révolution de novembre 1841, qui met fin à «27 années de bonheur». En fait, c'est tout un monde qui s'écroule pour les Genevois les plus conservateurs. Jean-Pierre Dupin, dans ses *Dernières pensées*, voit «le bras du Tout-Puissant se retirer lentement d'un peuple qui n'est plus digne de son appui»¹². Mais tant qu'une nouvelle constitution n'est pas rédigée, il est encore temps d'agir.

Elaborée par une majorité de modérés, la constitution de 1842 satisfait la plupart des revendications des radicaux. Une véritable

¹¹ Pour les chiffres, voir ci-dessus, note 7. Quant aux étrangers, il s'agit ici des étrangers au sens actuel, à l'exclusion des Confédérés.

¹² Jean-Pierre DUPIN, *Dernières pensées d'un citoyen de Genève en 1842*, Genève, 1842, p. 29. Sur Dupin, médecin et membre de l'Union protestante, voir l'annexe 5 du mémoire.

démocratie est instaurée, la direction de l'Eglise nationale protestante est fortement laïcisée, et la ville est dotée d'une administration municipale autonome. Mais le système électoral et le comportement, ou l'abstention, des électeurs veulent que la révolution accouche, contre toute attente, d'un gouvernement conservateur. Le Grand Conseil élu le 17 juin 1842 est plus conservateur que l'Assemblée Constituante, et le Conseil d'Etat, élu par le Grand Conseil, plus conservateur encore, au point que Paul-Elisée Lullin peut écrire que certains conseillers d'Etat auraient même été jugés trop conservateurs sous le régime de la Restauration¹³.

Trop peu représentatif, enfermé dans des impasses, attaqué de plusieurs côtés, le gouvernement de 1842 ne vivra qu'un peu plus de quatre ans, jusqu'à ce que la révolution d'octobre 1846 le renverse. On ne saurait dire laquelle des deux révolutions a été la plus importante pour la création de l'Etat de Genève moderne. Si la constitution de 1842 a été, plus que la suivante qui se contentait de l'améliorer, celle qui a transformé Genève, les hommes de la Restauration ont survécu aux anciennes institutions, et ce léger décalage entre la modernisation de l'Etat et l'arrivée au pouvoir d'hommes disposés à la mettre vraiment en vigueur a créé pour les conservateurs une sorte de sursis de cinq ans. S'étonnera-t-on que l'Union protestante, le dernier sursaut du vieux protestantisme genevois, ait déployé son activité précisément pendant ces années où un retour à la Genève traditionnelle semblait encore possible?

Il faut encore dire quelques mots de certaines alliances politiques qui peuvent sembler paradoxales. Traditionnellement conservateurs, les catholiques ont longtemps soutenu le pouvoir en place malgré son caractère protestant. Les hommes de 1842 sentaient bien l'importance et la fragilité de cette alliance; c'est pourquoi l'Union protestante a reçu peu d'appui de la part des politiciens. En 1846, l'alliance pressentie entre les catholiques et les radicaux se concrétise; dès lors, les catholiques soutiennent un régime qui le leur rendra bien mal. Il est probable que l'attitude agressive d'une minorité de protestants n'est pas étrangère à ce divorce entre les catholiques et les conservateurs.

¹³ Paul-Elisée Lullin, «Journal de ce qui se passe d'intéressant pour l'histoire à Genève, dès le 1^{er} novembre 1841», tome 1, p. 117 (BPU, ms. suppl. 1400-1401). Sur Lullin, avocat, membre du Conseil Représentatif de 1828 à 1841 et membre de l'Union protestante, voir l'annexe 5 du mémoire.

3. SOURCES ET TRAVAUX

Ce sont les archives de l'Union protestante qui constituent notre source principale. Elles font partie des archives de la Compagnie des pasteurs qui ont été déposées aux Archives d'Etat de Genève en 1937 et en 1951¹⁴. Elles sont à la fois abondantes et très lacunaires. On ne s'attend pas, en effet, à trouver une telle quantité de documents pour une association qui a vécu si peu de temps. Mais il manque, dans ces archives, des éléments essentiels pour étudier avec précision certains aspects de l'activité de l'Union protestante. Elles se composent de trois cahiers de procès-verbaux et de huit recueils factices ; trois de ces derniers contiennent des pièces homogènes, les cinq autres en revanche des pièces hétérogènes et le plus souvent mal classées.

Les trois cahiers de procès-verbaux qui nous sont parvenus rendent compte des séances du comité central de 1842-1843 (P 109 bis) et de 1846 (P 109), ainsi que des séances d'une section de l'Union de 1842 à 1847 (P 110). D'autres procès-verbaux de sections sont éparpillés dans trois recueils (P 112 à P 114), mais ils ne représentent qu'une très petite partie de l'ensemble de l'activité des sections. Quant aux procès-verbaux du comité central de 1844 et de 1845, il n'y en a pas trace, et c'est une des lacunes les plus importantes de ces archives.

Dans le premier des trois recueils homogènes (P 116), nous trouvons quelques brochures imprimées et une brochure autographiée. Le deuxième (P 117) contient une série incomplète de numéros du *Journal blanc*, le journal de l'Union protestante. D'abord autographié, ce journal a plus tard été imprimé sous le titre de *Feuille protestante genevoise*. Seuls les numéros autographiés sont réunis ici ; c'est à la Bibliothèque publique et universitaire qu'on trouve les numéros imprimés¹⁵. Dans le troisième recueil (P 118) sont rassemblés des exemplaires du *Journal rouge*, le journal confidentiel de l'Union ; il est autographié et la série est incomplète elle aussi.

Le recueil P 111 contient des rapports et des circulaires du comité central, ainsi que des règlements. Toutes ces pièces sont autogra-

¹⁴ Anciennement A.137, I à X, elles portent maintenant les cotes P 109 à P 118 ; dorénavant, nous indiquerons les références à ces archives par ces seules cotes. Elles contiennent environ 1500 pièces.

¹⁵ *Feuille protestante genevoise, 1843-1847*, PBU, Bf 1143 Rés.

phiées, sauf les *Statuts* qui sont imprimés. Ce recueil est précieux, car il comble certaines lacunes des procès-verbaux. En particulier, les rapports annuels du comité central pour 1844 et pour 1845 sont des documents irremplaçables sur la direction globale de l'association, pour deux années où le comité central et ses délibérations nous sont inconnus.

Trois recueils contiennent les archives des délégués et des sections. Elles sont classées par année: 1844 (P 112), 1845 (P 113) et 1846 (P 114), et, à l'intérieur de chaque recueil, par délégué. On y trouve de la correspondance entre les responsables de l'Union, des comptes rendus de l'activité des sections, quelques listes de membres, le plus souvent partielles, et des pièces diverses. Certaines sections n'apparaissent pas dans ces recueils, d'autres très épisodiquement.

Enfin, le recueil le plus riche, mais aussi le plus disparate, est le P 115. Il contient en tout cas deux documents essentiels: le récit de la fondation de l'Union protestante par son promoteur et la liste la plus complète que nous possédions des membres de l'association¹⁶. Il contient aussi d'intéressants témoignages de contestation interne.

Un inventaire de ces archives a été fait par Eugène Pallard, qui a numéroté et intitulé chaque pièce¹⁷. Sa numérotation peut fort bien être conservée, mais l'inventaire devrait être refait, car il contient de nombreuses erreurs, omissions et imprécisions concernant la nature ou la date des documents. Il faudrait un répertoire complet des documents, selon leur genre, leur origine, leur destination et leur chronologie, pour pouvoir retrouver des pièces mal classées ou reconstituer des familles dispersées de documents analogues.

En dehors des archives de l'Union protestante, une source nous a été particulièrement utile, c'est le «Journal» manuscrit de Paul-Elisée Lullin, que l'on trouve à la Bibliothèque publique et universitaire. Cet avocat, magistrat et historien, membre aussi de l'Union protestante, relate la vie politique genevoise de 1841 à 1846 et fait, en mai 1843, un exposé très précis de la fondation et de la marche de l'Union¹⁸. Le jugement d'un homme qui, quoique très conservateur, n'a pas adhéré inconditionnellement à l'esprit de l'Union nous est précieux.

¹⁶ Respectivement P 115, n° 1, et P 115, n° 274.

¹⁷ P 119.

¹⁸ P.-E. Lullin, «Journal...», tome 2, p. 59-60.

Parmi les sources imprimées, il faut surtout parler des très nombreuses brochures qui ont été publiées à Genève pendant la période qui nous intéresse. Alexis François a relevé ce goût genevois pour les brochures: «Ces brochures ne seraient-elles pas une des formes essentielles de cette vie passionnée et toujours en quête d'expression? De tout temps, les brochures ont pullulé à Genève¹⁹.» Nous n'en avons utilisé qu'une petite partie, tant leur nombre est grand. Mentionnons aussi le *Mémorial du Grand Conseil*, pour un débat houleux où l'Union protestante est citée²⁰, et la *Revue de Genève*, organe radical fondé en septembre 1842, surtout pour l'opinion de James Fazy. Enfin, le fait qu'un recensement ait été effectué en janvier 1843 est doublement important pour nous. Tout d'abord, c'est ce recensement qui, moins d'une année après la fondation de l'Union protestante, lui a donné une impulsion nouvelle en révélant un nouveau bond de la population catholique. Ensuite, il nous a permis de saisir les membres de l'Union dans la position même où ils étaient quand l'association s'est formée²¹.

L'historiographie religieuse de Genève au XIX^e siècle, déjà peu abondante et vieillissante, devient franchement avare quand on cherche des références à l'Union protestante²². Les ouvrages d'histoire religieuse, quand ils la mentionnent, lui accordent peu d'importance; peut-être n'en mérite-t-elle pas plus? Le lecteur jugera. Paradoxalement²³, ce sont deux ouvrages d'histoire politique et sociale qui nous renseignent le mieux. François Ruchon entre même dans certains détails, mais ses sources se limitent apparemment au «Journal» de P.-E. Lullin et son exposé contient quelques inexactitudes²⁴. C'est Gabriel Mützenberg, dans sa thèse sur l'école de la

¹⁹ Alexis FRANÇOIS, «Brochures genevoises», dans *La Suisse romande*, numéro spécial de la Revue *Schweizerland*, Zürich, 1919, p. 615. Voir aussi, à ce sujet, Louis BINZ, *Brève histoire de Genève*, Genève, 1981, p. 45.

²⁰ *Mémorial des séances du Grand Conseil du canton de Genève*, 2^e année (22 déc. 1843-27 mars 1844), tome II, Genève, 1844, p. 1239-1502.

²¹ Recensement des 26 et 27 janvier 1843: AEG, Recensement K. Les résultats de ces recherches se trouvent dans l'annexe 5 du mémoire: «Notices biographiques», p. 119-139.

²² Voir la bibliographie du mémoire, à laquelle on peut ajouter *Genève protestante en 1831*, édité par Olivier Fatio, Genève, 1983.

²³ Si l'on réfléchit au caractère réel de l'Union protestante, ce n'est peut-être pas si paradoxal que cela en a l'air.

²⁴ François RUCHON, *Histoire politique de Genève 1813-1907*, tome 1, Genève, 1953, p. 325-327.

Restauration, qui est le plus précis; c'est aussi le seul qui ait consulté une petite partie des archives de l'Union protestante²⁵.

II. FONDATION ET ORGANISATION

1. LA NAISSANCE DE L'UNION PROTESTANTE EN 1842

Le 8 septembre 1842, jour du Jeûne genevois, le pasteur Jacques Martin²⁶ prêche à Saint-Pierre. A l'occasion de cette fête, protestante s'il en est, et célébrée depuis 1837 dans une semi-légalité, il fait un sermon militant: *La nationalité, principe de vie pour les peuples*²⁷. Nous reparlerons de cette prédication; contentons-nous, pour l'instant, d'une citation: «Il faut, en un mot, qu'il se forme une quatrième classe de citoyens, ou plutôt qu'elle s'augmente parmi nous (car elle existe déjà, grâce à Dieu, quoique bien peu nombreuse), une classe de Genevois courageux, décidés à soutenir la foi et les mœurs protestantes pour le salut du pays²⁸.» Auguste Bouvier, qui commente ce texte en 1877, note à cet endroit: «L'*Union protestante*, fondée peu de temps après, semblait vouloir réaliser ce programme. Je ne sache pas que Martin y ait pris une part bien active²⁹.» En réalité, l'Union protestante est déjà constituée et c'est Martin qui en est le président!

C'est au printemps de 1842 que l'Union s'est formée et l'initiative principale en est due à un pharmacien, François Bruno. Nous tenons le récit de cette fondation de sa propre plume³⁰. Rappelons brièvement le cadre: Genève sort d'une révolution qui l'a bouleversée et une nouvelle constitution se prépare; les débats de l'Assemblée

²⁵ Gabriel MÜTZENBERG, *Genève 1830. Restauration de l'école*, Lausanne, 1974, p. 139-140.

²⁶ Sur Jacques Martin, voir le mémoire, p. 87-88, ainsi que l'annexe 5.

²⁷ Ce sermon a été imprimé en 1842. Le sous-titre: *A l'occasion de l'anniversaire de l'ancien Jeûne genevois*, indique bien dans quelle situation se trouvait le Jeûne en 1842.

²⁸ Page 37. Précédemment, Martin a divisé les habitants de Genève en trois classes, quant à la nationalité genevoise: deux qui l'attaquent, les catholiques et les incrédules, et une qui ne la défend pas, les résignés.

²⁹ Auguste BOUVIER, «Jacques Martin, prédicateur patriote», dans *Etrennes religieuses 1877*, 28^e année, Genève, 1877, p. 155.

³⁰ P 115, n° 1. Sur François Bruno, voir l'annexe 5 du mémoire. Dorénavant, nous ne précisons plus que tous les membres de l'Union protestante mentionnés dans cet article font l'objet d'une notice biographique dans la dernière annexe du mémoire.

Constituante sont au centre de l'actualité et les questions religieuses y tiennent une place importante³¹. «Pendant l'hiver de 41-42, surtout après la modification apportée par la révolution de novembre à notre loi électorale, je sentis la nécessité de former une association protestante assez forte pour résister aux progrès toujours croissants du catholicisme³².» La première motivation de Bruno semble bien être d'ordre politique: ce n'est pas tant l'établissement des catholiques dans le canton que leur accession au pouvoir qu'il craint.

N'ayant pas réussi à obtenir la collaboration de Henri-Clermond Lombard et de Charles Fauconnet, deux médecins qui deviendront pourtant des membres très actifs de l'Union protestante, c'est vers les politiciens qu'il se tourne: «La couardise du parti conservateur quant à ce qui touchait le protestantisme me décidèrent [*sic*] à tenter de nouveaux efforts et je ne crus pas pouvoir mieux faire que de m'adresser aux membres de la Constituante qui prenaient le plus à cœur, soit dans les conseils soit dans le public, les intérêts protestants.» C'est évidemment vers Antoine Fazy-Pasteur, le chef de file d'un libéralisme qui penche déjà nettement vers le conservatisme et le défenseur notoire des intérêts protestants, qu'il se tourne en premier, mais celui-ci, tout en étant d'accord avec Bruno, refuse de se mêler de rien avant que l'association projetée ne soit constituée³³. Bruno n'a pas plus de succès avec d'autres politiciens, qui ne jugent pas le moment favorable, les conservateurs ayant besoin des catholiques pour avoir la majorité.

Un peu découragé, il se décide à agir seul et soumet à quelques amis un projet d'association protestante. Chacun essaie à son tour d'attirer des sympathisants et, finalement, 42 personnes se réunissent chez Chenaud, un épicier des Eaux-Vives, et adoptent, malgré quelques oppositions, la déclaration de Bruno³⁴. Elles élisent aussi un comité provisoire³⁵ et lui confient la rédaction du règlement de

³¹ La principale discussion concerne la compétence d'une assemblée mixte pour des questions ecclésiastiques.

³² P 115, n° 1, p. 1.

³³ Voir O. FATIO, article cité, p. 411, note 3. L'Union protestante aura d'autres occasions de se tourner vers Fazy-Pasteur, mais celui-ci, tout en ayant des sympathies pour ses activités, n'en deviendra jamais membre.

³⁴ Ces 42 personnes sont considérées comme les membres fondateurs de l'Union protestante; on en trouvera la liste dans l'annexe 2 du mémoire. Quant à la déclaration adoptée, voir l'annexe 1.A.

³⁵ Pour la composition de ce comité, comme de tous les autres, voir l'annexe 3 du mémoire.

l'association, qui prend le nom d'Union protestante. Une commission, tirée de ce comité et formée de Bruno, de Jacques Martin et d'Albert Rilliet, rédige les premiers statuts, qui sont approuvés lors d'une deuxième réunion chez Chenaud³⁶.

Ces statuts paraissent plus modérés que le projet de Bruno, car les termes en sont moins précis: on n'y trouve plus mentionnés expressément les engagements concernant les élections, les fortifications, les domestiques, les ouvriers ou les commerces. On y trouve en revanche des engagements plus positifs concernant l'amélioration de la vie domestique et le rapprochement des diverses tendances du protestantisme. Un point, cependant, suscitera des oppositions: la contribution obligatoire. Conformément à l'article 12, une délégation formée d'Edouard Dufour, de Jacob Goty et de Théodore Maunoir doit choisir le premier comité central. Lors d'une troisième réunion chez Chenaud, ils annoncent qu'un comité secret est élu et que l'Union protestante est définitivement constituée³⁷. Il va falloir maintenant recruter les membres.

Le premier comité central, présidé par Jacques Martin, ne reste pas très longtemps en place: entré en fonction au printemps ou au début de l'été, il doit être renouvelé en novembre. Mais il s'occupe de nombreux problèmes, car c'est un temps où l'on remet encore en cause les principes de base: on discute de l'admission des membres, du rôle du comité, du remaniement des statuts. L'héritage que ce premier comité, et surtout son président, laisse à ses successeurs, c'est la modification et la rédaction définitive des statuts. Tenant compte des observations faites par les sections, Martin prépare un projet qui est discuté et adopté par le comité le 25 octobre et qu'une assemblée générale ratifie le 4 novembre après discussion et corrections. Ces statuts sont imprimés et ne seront plus modifiés³⁸. Seuls des règlements de détail viendront les compléter.

Quelques passages de ces nouveaux statuts cherchent à tempérer encore certains points des premiers statuts qui pouvaient rebuter des

³⁶ Pour le texte de ces statuts, voir l'annexe 1.B du mémoire.

³⁷ Pour la composition de ce comité, voir la note 35. Quant à la date exacte de cette réunion, elle ne nous est pas connue; le manuscrit de Bruno porte: «Union protestante — Sa fondation en avril 1842», mais nous ne savons pas exactement à laquelle des phases de la fondation cette mention se rapporte.

³⁸ Voir l'annexe 1.C. du mémoire, ou P 109 Bis, ou P 111, n° 8, ou P 115, n° 65, ou P 116, n° 2.

membres: les «sacrifices de temps, d'argent et d'opinions» sont remplacés par un appel au «dévouement», et on ajoute le respect des lois civiles comme condition des moyens de lutte à employer. La contribution mensuelle obligatoire, qui a retenu plusieurs membres potentiels, est remplacée par une contribution volontaire. Enfin, l'Union s'ouvre à une nouvelle catégorie de membres en abaissant l'âge limite, qui était celui de la majorité politique (21 ans), à celui de la majorité religieuse (16 ou 17 ans).

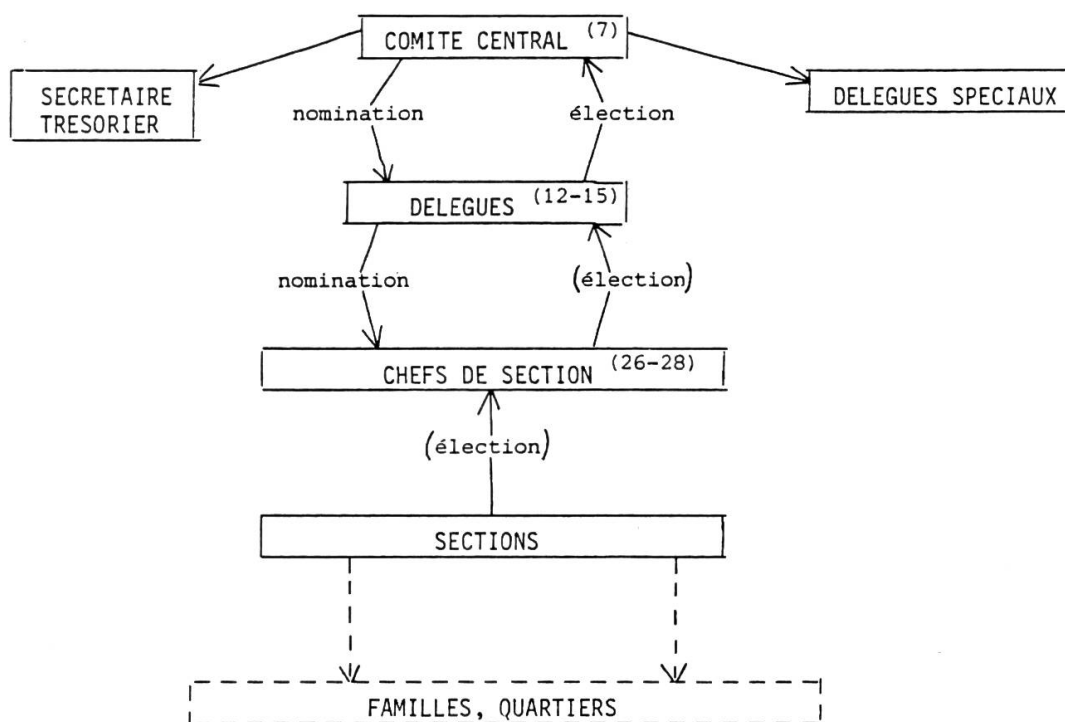
2. UNE STRUCTURE PYRAMIDALE

L'Union protestante s'est donc formée du haut vers le bas. On a commencé par avoir une tête, il a fallu ensuite créer un corps. Nous avons très peu de renseignements sur la manière dont les sections se sont constituées, mais il semble certain que rien, au départ, n'est venu de la base: c'est le comité central qui a choisi les délégués; ces derniers, à leur tour, ont nommé des chefs de section, qui ont ensuite rassemblé des «sectionnaires»³⁹. On comprend que la manière dont l'Union s'est créée ne permettait pas, dès le début, le choix des chefs par les membres, puisqu'il fallait d'abord trouver ces derniers. C'est le fait que, une fois l'Union établie, on ait continué de faire choisir les chefs par leurs supérieurs, en tout cas au niveau des délégués, qui est significatif.

Le processus de nomination établi dans les premiers statuts confirme cette pratique. On a voulu, dans les statuts définitifs, en atténuer le caractère anti-démocratique en introduisant l'élection des chefs de section par les «sectionnaires» et celle des délégués par les chefs de section. Mais il ne faut pas se méprendre sur la portée de ces articles: le droit d'élire les supérieurs, pour les subordonnés, n'est valable que pour la confirmation d'une charge. En cas de démission d'un chef de section ou d'un délégué, c'est d'en haut que viendra une nouvelle nomination.

Nous sommes donc devant un cas manifeste de cooptation, telle que la pratiquaient, dans la Genève d'Ancien Régime, le Conseil des

³⁹ Ce mot désigne souvent, dans les documents de l'Union protestante, les membres; il est parfois accompagné de l'adjectif «simple» et fait alors penser à «simple soldat».



*Organigramme de l'Union protestante*⁴⁰

Deux-Cents et le Petit Conseil. C'est le corps des délégués qui élit le comité central; or, tous ces délégués ont été nommés par le comité lui-même. Il ne faut donc pas s'étonner que le corps des délégués n'ait subi que peu de modifications en quatre ans et que certains, tels Bruno, Dupin ou Revilliod, se trouvent en permanence à la tête de l'organisation. Bien sûr, on pourrait aussi supposer que la raison n'en est pas dans la cooptation; que, comme c'est souvent le cas dans des organisations de volontaires, même combatives, on trouve plus de membres passifs que de membres vraiment actifs, et que ceux qui veulent se consacrer aux tâches de la direction, souvent très accaparantes et ingrates, ne sont pas légion.

Est-il possible de tracer un *cursus honorum* à travers les différentes fonctions? Une carrière typique, menant un chef de section au comité central en passant par la charge de délégué, est-elle fréquente? En fait, nous n'en avons aucun exemple. Nous trouvons bien quelques chefs de section devenus délégués ou membres du comité central, mais aucune ascension complète. Même l'accession d'un délégué au comité

⁴⁰ Pour une liste des «délégations» (= l'ensemble des sections qui dépendent d'un délégué) et des sections avec leurs chefs, voir l'annexe 4 du mémoire.

central est relativement rare⁴¹. Il semble donc que chaque charge a eu son champ de recrutement propre. Les délégués les plus actifs ont occupé leur poste dès le début et n'en ont pas eu d'autre, alors que la majorité des membres du comité n'ont jamais eu d'autre tâche que la direction.

Examinons maintenant quels rôles sont attribués aux différents rouages de l'organisation. Le comité central est avant tout un organe de décision et de coordination. Il a souvent proclamé qu'il n'était qu'un lien entre les sections et encouragé ces dernières à l'utiliser comme tel. Les délégués sont les véritables moteurs de l'association. Ce sont les seuls qui connaissent la composition du comité central; c'est donc forcément par eux que les «sectionnaires» peuvent atteindre leurs dirigeants et qu'ils reçoivent leurs instructions. Plusieurs fois par année ils se réunissent, avec les membres du comité central, en assemblée générale: cette assemblée est l'organe de décision suprême de l'Union protestante. D'autre part, les délégués organisent parfois des assemblées de «délégation», dans lesquelles ils rassemblent toutes les sections de leur ressort. Les statuts définitifs, plus réalistes que les premiers, ont fixé le nombre des délégués entre 12 et 36; il est toujours resté beaucoup plus près du minimum que du maximum. Plusieurs délégués sont eux-mêmes inscrits dans une section.

Les statuts prévoient qu'une section, dès qu'elle a plus de 15 membres, se subdivise. Or, cette mesure n'a jamais été appliquée, et des sections ont eu jusqu'à 50 membres. D'ailleurs, en octobre 1845, on reconnaît que les sections les plus nombreuses sont celles qui marchent le mieux⁴². Et, en décembre, Barthélemy Bouvier avoue qu'on a eu, au début, l'idée fausse que les sections devaient être petites⁴³. Ainsi, les sections formées en 1842-43 sont restées les mêmes, mais elles se sont agrandies. Il y a eu au maximum 28 sections en activité.

Si les premiers statuts préoyaient une répartition géographique des sections, les statuts définitifs reconnaissent la nécessité de se grouper par affinité de vues. On avait d'abord pensé établir un

⁴¹ L'annexe 5 du mémoire indique, pour chaque membre important, toutes les fonctions exercées.

⁴² Circulaire n° 36 du 28 octobre 1845, P 111, n° 51.

⁴³ P 118, n° 37, p. 3.

quadrillage complet de la ville, voire du canton; un ensemble de sections dont chacune aurait correspondu à un quartier: cela aurait certes facilité les recensements et les enquêtes que l'Union protestante a toujours souhaité réaliser, et aurait permis d'organiser des actions globales et systématiques. Il a cependant fallu se rendre à l'évidence qu'une association bénévole ne peut fonctionner que si les membres peuvent se réunir librement et par sympathie, bien que quelques-uns aient pensé que, pour atteindre le but du rapprochement des diverses nuances du protestantisme, il fallait absolument avoir des sections mixtes à cet égard. Pourtant, à part une section «méthodiste»⁴⁴ et une section d'étudiants en théologie, aucune section ne s'est manifestée par une tendance particulière. En revanche, plusieurs sections correspondent tout de même à certains quartiers, surtout dans la banlieue: les Eaux-Vives ont trois sections, les Pâquis, le Petit-Saconnex, Plainpalais et Chêne chacun une; une section correspond à Saint-Gervais et, à la campagne, il y en a une à Cologny et une autre à Avully⁴⁵.

C'est de l'activité des sections que dépend avant tout la vitalité de l'Union. Les dirigeants peuvent bien choisir l'orientation générale et entreprendre quelques actions ponctuelles; ils ne peuvent rien sans le soutien des sections. Revilliod en est conscient: «Pour cheminer convenablement, il faudrait que les sections travaillassent, ce qu'elles ne font guère⁴⁶.» Chaque section fonctionne comme une petite société. Elle peut établir ses propres règlements, pourvu qu'ils ne contredisent pas les statuts, et choisir son champ d'activité. Cependant, pour toutes les actions d'ensemble, elle est soumise aux instructions du comité central. On note de grandes différences entre les sections: certaines sont toujours sur la brèche et soumettent leurs propositions d'action au comité ou contestent ses décisions; d'autres se contentent de suivre les instructions.

Les séances du comité central sont hebdomadaires, celles des sections, bimensuelles. Nous n'avons que peu d'indications sur les lieux de réunion, mais tout laisse croire qu'il s'agit toujours de demeures privées; la discrétion recherchée impose une telle prudence.

⁴⁴ On désignait souvent par le nom inexact et péjoratif de «méthodiste» tous les adeptes du Réveil, au mépris des nuances doctrinales.

⁴⁵ Voir l'annexe 4 du mémoire.

⁴⁶ P 109 bis, p. 193.

La question du secret a souvent été au cœur des débats. Tout d'abord, elle a été la cible privilégiée des détracteurs de l'Union protestante; une société secrète, pire: occulte, ne peut qu'avoir des actions inavouables à cacher⁴⁷. Mais c'est aussi à l'intérieur de l'Union que le secret a soulevé des oppositions, et plusieurs personnes ont renoncé à devenir membres pour cette raison. Qu'en est-il donc de ce fameux secret? Distinguons d'abord les deux sortes de secrets qu'on a voulu maintenir.

A l'intérieur, c'est avant tout la composition du comité central que les «sectionnaires» doivent ignorer. Le comité a toujours refusé fermement d'abandonner cette règle: c'est un rempart contre les luttes intestines, dit-on pour se justifier⁴⁸, et un comité secret a plus d'autorité. Mais ce n'est pas que la composition du comité qu'on veut cacher aux membres, ce sont aussi des renseignements généraux sur la marche de l'Union. Le 22 février 1843, on refuse de communiquer à la section B.1 le nombre des membres de l'association et, à une autre question, on répond que chaque section doit s'occuper de ses propres affaires, la publicité entraînant de graves inconvénients, et «se reposer sur la sollicitude protestante du comité central»⁴⁹. Paul-Elisée Lullin dénonce «[...] cette action secrète du comité central sur laquelle les membres de la société ne pouvaient point influencer et dont cependant ils étaient entièrement responsables»⁵⁰. C'est une des raisons qui l'ont poussé à refuser les charges qu'on lui proposait au sein de l'organisation.

A l'extérieur, c'est toute l'organisation et le mode d'action de l'Union qu'on veut tenir secrets. Jusqu'en 1844, c'est l'existence même de l'association qu'on a cherché à cacher. Si Jacques Martin et Barthélemy Bouvier n'ont pas été réélus au comité, c'est parce que leurs noms avaient «transpiré»⁵¹. Les délégués sont désignés par des lettres et les membres du comité par des chiffres⁵²; ainsi, même une fuite de documents ne mettrait personne en cause. Car c'est bien la

⁴⁷ En 1844, lorsque des «amis de la publicité» publient, pour le dénigrer, le manifeste confidentiel de l'Union protestante, ils l'intitulent *Manifeste secret du comité occulte de l'Union protestante*.

⁴⁸ P 118, n° 10, p. 2.

⁴⁹ P 109 bis, p. 72.

⁵⁰ P.-E. Lullin, «Journal...», tome 2, p. 59.

⁵¹ Voir P 109 bis, annexe p. 8-9, et P 115, n° 195.

⁵² P 109 bis, p. 113, art. 5.

crainte d'être compromis personnellement qui, à notre avis, hantait le plus les responsables de l'Union protestante. On déconseille aux sections d'admettre à leurs séances des visiteurs étrangers à l'Union : ce pourrait être des espions⁵³. On engage les chefs de section à ne plus convoquer leurs membres par la poste⁵⁴. Enfin, lorsque quelqu'un suggère l'idée d'un comité connu publiquement, on lui répond que ce comité-là n'aurait aucune chance de vie⁵⁵. Q'indiquent des craintes aussi vives, sinon une conscience assez peu tranquille?

Le secret est un des moyens dont le comité dispose pour manifester son autorité, mais ce n'est pas le seul. Dès le début, il a cherché à imposer aux sections une discipline stricte. Le 26 novembre 1842, lors de la première séance du nouveau comité, André Moynier et Jean-Pierre Dupin proposent de commencer et de finir toutes les séances, à tous les niveaux, par une prière. Bouvier en rédigera deux, qui seront envoyées à toutes les sections⁵⁶. On n'est pas obligé d'utiliser ces prières-là, mais il faut commencer et finir les séances par une prière. Cette obligation rencontrera beaucoup de réticences⁵⁷. On cherchera aussi à contrôler la formation des sections, à leur imposer un rythme de réunion et à censurer les écrits distribués parmi les membres.

Certains aspects de l'organisation et du fonctionnement de l'Union protestante font penser à une structure militaire : l'obéissance qu'on impose ; le fait qu'on obéisse à des personnes que l'on ne connaît pas et que l'on ne connaisse que celui qui transmet l'ordre ; le fait que les membres ne soient que les exécuteurs d'une stratégie dont la conception leur échappe ; certains documents qu'il faut détruire immédiatement après lecture ; les sacrifices individuels, enfin, qu'on réclame au profit d'un intérêt supérieur, celui d'une patrie mythique. On trouve d'ailleurs des propos significatifs à cet égard. Dans un projet de manuel, jamais diffusé, Bouvier écrit que les chefs de section ne font rien que par les ordres du délégué et que, face aux injonctions du comité, ils doivent faire « abnégation de [leurs] propres inclinations, pour répondre docilement à ce qu'on attend [d'eux] ». Il écrit

⁵³ P 109 bis, p. 162.

⁵⁴ P 118, n° 27, p. 4.

⁵⁵ P 111, n° 35, p. 15.

⁵⁶ P 109 bis, p. 23.

⁵⁷ Voir P 109 bis, p. 33, p. 44, p. 64, entre autres.

aussi qu'«avec l'adversaire qu'elle a en tête, la marche de l'Union, à commencer par ses officiers, doit être celle d'une armée, attentive au commandement, unanime et rapide à l'exécuter»⁵⁸.

Devant la paresse, les doutes, les réticences, voire les déviations de nombreux membres ou sections, il a paru nécessaire au comité de 1843 d'expliquer en détail les principes et les buts de l'association, dans un texte qui justifie l'œuvre de l'Union protestante. C'est ainsi que paraît, à la fin de 1843, le *Manifeste*, imprimé mais réservé aux membres. Malgré son caractère confidentiel, il ne tardera pas à devenir public et à déclencher un flot d'attaques contre l'Union protestante⁵⁹.

Au début de 1846, on observe un ralentissement général de l'activité de l'Union. Est-ce le signe d'une mort prochaine? Toujours entreprenant, Bruno élabore un plan de développement assez ambitieux: il prévoit la formation de sociétés auxiliaires, dont nous ne connaissons pas la nature, qui activeraient ceux qui hésitent à faire partie d'une société secrète⁶⁰. L'Union protestante deviendrait ainsi l'organisation faîtière d'un vaste réseau de défense des intérêts protestants, mais la révolution d'octobre coupe court à ces considérations. Le 4 novembre, on rapporte encore qu'une assemblée des délégués a manifesté le désir général de modifier entièrement l'organisation de l'Union⁶¹; ce désir restera sans suite.

Il faut encore parler des moyens d'information dont dispose l'Union protestante. C'est en automne 1843 que l'on commence à distribuer un journal⁶². Paraissant toutes les deux semaines, autographié et distribué uniquement aux chefs de section, il est strictement confidentiel et doit être détruit immédiatement après sa lecture, en présence de la section. Il contient des comptes rendus de l'activité des sections, des communications du comité sur la marche générale de l'Union, des offres et des demandes d'emploi, des informations sur l'actualité religieuse à Genève ou à l'étranger, et surtout un grand

⁵⁸ P 115, n° 272, p. 1, p. 11 et p. 9. Voir aussi P 109 bis, p. 191.

⁵⁹ *Manifeste du comité à ses frères de l'Union protestante pour servir d'introduction au manuel*, Genève, 1843. C'est Bouvier qui l'a rédigé; le manuel, dont nous venons de mentionner le projet, devait en constituer la suite.

⁶⁰ P 109, séance du 7 juillet 1846.

⁶¹ P 109, séance du 4 novembre 1846.

⁶² Le premier numéro est paru entre le 21 octobre et le 12 novembre 1843. Voir P 111, n°s 1-7.

nombre d'articles sur les menées des catholiques, destinés à exciter le zèle combatif des membres.

A partir du numéro 7, daté de février 1844, le journal va se diviser : il y aura désormais une *feuille blanche* et une *feuille rouge*⁶³. Le journal rouge reste confidentiel : il continuera d'être distribué à un seul exemplaire par section et devra toujours être détruit après lecture, malgré les plaintes de certains membres qui désireraient pouvoir le lire plus tranquillement chez eux⁶⁴. Ce journal contient donc toutes les informations internes de l'Union protestante. C'est le seul organe de communication régulier entre le comité central et les sections ; c'est aussi le seul lien entre les sections, puisqu'il les informe sur leurs activités respectives. Toujours autographié, il paraîtra assez régulièrement, toutes les deux semaines, jusqu'à la fin de 1846 ou au début de 1847. Le dernier numéro que nous ayons date du 9 novembre 1846, mais nous savons par des procès-verbaux de sections que quelques numéros ont encore été distribués après cette date. Nous n'avons que peu de renseignements sur les rédacteurs de ce journal : en janvier 1846, Charles-Louis Gampert est chargé de la rédaction, avec l'aide de Bruno, « ancien rédacteur »⁶⁵.

Quant au journal blanc, déchargé désormais de la partie secrète des informations, il peut se consacrer aux nouvelles extérieures et aux annonces du bureau de placement. Il peut être conservé par les chefs de section et consulté par les membres. En juin 1844, le comité central annonce qu'il a décidé de tirer le journal à un plus grand nombre d'exemplaires, et ceux qui en veulent un pour l'emporter à domicile peuvent s'annoncer⁶⁶. Dès le premier numéro d'octobre 1844, le journal est plus développé et s'intitule *Feuille protestante genevoise* : c'est sous ce titre qu'il accède à la publicité en novembre 1844⁶⁷.

Le comité central annonce avec une certaine fierté l'extension que vient de prendre le journal de l'Union protestante et qui n'est pas sans rapport avec l'entrée de celle-ci sur la scène publique au début de

⁶³ On les trouve respectivement dans P 117 et P 118.

⁶⁴ P 118, n° 34, p. 3.

⁶⁵ P 109, séance du 13 janvier 1846.

⁶⁶ P 117, n° 13.

⁶⁷ Voir ci-dessus note 15. Trois numéros ont paru en 1844, 24 en 1845 et en 1846, et 6 en 1847. Le recueil factice de la BPU (c'est un don de la famille de P.-E. Lullin) contient, en plus des numéros imprimés, les numéros autographiés, et en particulier le n° 17 de septembre 1844, qui manque dans P 117.

l'année. Cette situation nouvelle l'oblige à faire preuve de franchise et de décision⁶⁸. Malgré tout, la discrétion restera de mise, et le nom de l'Union n'apparaît presque pas dans le journal, qu'on peut très bien lire sans se rendre compte qu'il est l'organe de l'Union protestante. Les frais d'impression et le droit de timbre obligent le comité à faire payer un abonnement aux membres qui veulent recevoir le journal. Ce qui est plus important, c'est qu'on cherche aussi à trouver des abonnés en dehors de l'association. En février 1845, il y a 420 abonnés, dont 83 «étrangers»⁶⁹. Bien que le comité annonce en août 1845 que le nombre des abonnés augmente rapidement et que les frais seront bientôt couverts, le bilan financier est moins optimiste : en 1845, le journal a coûté 1932,80 F, et les abonnements ont rapporté 1004,75 F⁷⁰.

La *Feuille protestante* est dirigée par un comité de rédaction qui est présidé par Joël Cherbuliez. En réalité, ce sont essentiellement Cherbuliez et Félix Bungener qui s'occupent de la rédaction⁷¹. En décembre 1845, quelques sections demandent que le journal prenne plus d'extension quant au format, à la fréquence et à l'importance des sujets traités. Le comité refuse, faute d'argent et de personnel ; il ajoute : «Chacun sait que si les Genevois possèdent beaucoup de patriotisme, de zèle religieux, de philanthropie, l'exactitude n'est pas leur qualité dominante⁷².» Le dernier numéro, daté du 15 mars 1847, annonce que la publication est suspendue, sans donner de raison.

3. LES MEMBRES

Considérant l'ambition de l'Union protestante, on se demande évidemment combien de personnes elle a pu embrigader. A-t-elle réussi à devenir vraiment représentative du protestantisme genevois, ou est-elle restée marginale ? Disons d'emblée que les documents nous

⁶⁸ P 111, n° 35, p. 3.

⁶⁹ P 118, n° 24, p. 1.

⁷⁰ P 118, n° 31, p. 1, et P 111, n° 52, p. 13.

⁷¹ Le comité central exerce une censure ; voir P 111, n° 35, p. 3. Sur Félix Bungener, ce prédicateur et controversiste de choc qui s'est signalé par des brochures distribuées aux sections, avant de devenir président de l'Union en 1846, voir le chapitre 6 et l'annexe 5 du mémoire, ainsi que Henri GAMBIER, *Félix Bungener, sa vie, ses écrits et sa controverse*, Genève, 1891.

⁷² P 118, n° 35, p. 1.

manquent pour calculer exactement, année après année, les effectifs de l'association. Bien que le comité ait demandé plusieurs fois aux sections des rôles de leurs membres, nous n'avons aucune série assez complète. La seule liste globale que nous ayons n'est pas datée et, si elle remonte probablement au début de 1843, elle a été mise à jour par la suite; elle est néanmoins très précieuse, car elle représente le plus grand réservoir de noms, d'adresses et de professions de membres qui demeure. Beaucoup de sections ont une vie irrégulière, se forment et se dissolvent sans que nous sachions toujours quand, disparaissent de la scène sans que nous puissions déterminer si vraiment elles ont cessé toute activité. Il est donc impossible de dresser un tableau exact des sections et de leurs effectifs, mais nous avons assez d'indications pour nous faire une bonne idée de l'ampleur de l'Union.

Le nombre des sociétaires semble s'être accru très rapidement jusqu'à la fin de 1843: 249 en janvier, environ 560 en juin et 702 à la fin de l'année⁷³. En 1844 et en 1845, la progression s'est ralentie. Le rapport du comité de 1844 note qu'il n'y a pas eu de progrès considérable, mais que le nombre des membres a plutôt augmenté que diminué, ce qui est déjà beaucoup compte tenu de la méfiance, des attaques et du fait que l'attrait de la nouveauté n'existe plus. Ce rapport signale aussi des variations saisonnières importantes⁷⁴. Quant au rapport de 1845, il semble indiquer que le nombre des membres ne s'est plus accru⁷⁵. Malgré cela, on peut penser que le nombre des membres a atteint le millier; c'est une estimation qui apparaît deux fois dans nos documents⁷⁶. Que penser de ce chiffre, qui peut paraître assez négligeable dans une population de 62 000 habitants? Il faut tout d'abord confronter le nombre des membres de l'Union protestante et le nombre de ceux qui, dans la population genevoise, *pouvaient* en faire partie. Combien y a-t-il donc de Genevois mâles, protestants et majeurs⁷⁷ à Genève? En d'autres termes, combien y a-t-il d'électeurs protestants? En 1843, sur 38 804 Genevois, 23 097 sont protestants, dont 10 879 hommes; parmi ces derniers, nous estimons à 6600 le nombre de ceux qui ont plus de

⁷³ P 109 bis, p. 133 et p. 253.

⁷⁴ P 111, n° 35, p. 9.

⁷⁵ P 111, n° 52, p. 1.

⁷⁶ P 118, n° 24 et P 118, n° 41.

⁷⁷ Le nombre des membres de moins de 21 ans est resté très faible.

21 ans⁷⁸. Nous pouvons donc dire qu'un citoyen protestant sur sept est membre de l'Union protestante.

Dès le 15 mars 1843, c'est-à-dire à un moment où la croissance est encore forte, on insiste sur la nécessité de rechercher la qualité de l'œuvre plutôt que la quantité des adhérents⁷⁹. Pourtant, le comité central ne cesse pas d'encourager les sections à recruter de nouveaux membres. On imagine même des actions de grande envergure: le 27 septembre, Bouvier propose de recenser tous les électeurs protestants, de choisir parmi eux ceux qui sont des membres potentiels et de leur écrire; il conclut ainsi: «Si après une marche pareille et après un appel aussi général, l'Union ne devient pas un corps imposant, il faut désespérer de la vie de Genève⁸⁰.» Rien de tel ne s'est réalisé et, plus que du nombre de ses membres, l'Union protestante doit en effet se préoccuper de la qualité de son action.

La liste des membres fondateurs nous fait pénétrer dans la couche privilégiée de la population genevoise. C'est donc avec une certaine surprise que nous avons trouvé, dans les sections, une diversité de conditions beaucoup plus grande. Voici, à titre d'exemple, une des sections les plus actives, celle que préside Pierre Favre, ferblantier, telle qu'elle se présente en 1843, avec 38 membres: 22 travaillent dans le secteur secondaire, dont 10 dans l'horlogerie et la bijouterie; les autres sont ferblantier, gypsier, menuisier, ébéniste, graveur, tapisier, cordonnier ou tailleur. Sur les 16 qui travaillent dans les services, à part trois négociants, un secrétaire d'hôpital et un chapelain, 11 ont une position assez modeste: commis, déménageur, portier, jardinier ou domestique⁸¹. Sans prétendre que cette section soit un modèle, nous pouvons dire que les sociétaires de l'Union reflètent assez bien la société urbaine genevoise. Si toutes les sections ne sont pas aussi «industrielles» que celle-là, toutes cependant sont mêlées du point de vue socio-professionnel⁸².

⁷⁸ Voir les *Tableaux de la population du canton de Genève extraits du recensement des 26 et 27 janvier 1843*, Genève, 1843. Pour obtenir le dernier chiffre, nous avons calculé la proportion des hommes de plus de 21 ans: environ 61%.

⁷⁹ P 109 bis, p. 86.

⁸⁰ P 109 bis, p. 191.

⁸¹ Voir P 115, n° 274.

⁸² La section K.1, qui réunissait un ministre et neuf étudiants en théologie, s'est dissoute avant la fin de 1843 et ses membres se sont répartis dans d'autres sections. Voir l'annexe 4 du mémoire.

Si, maintenant, nous nous tournons vers les délégués et les membres du comité, nous entrons dans l'élite intellectuelle et financière: pasteurs, professeurs, avocats, médecins, hommes d'affaires, rentiers. Le 9 décembre 1846, devant la gravité de la situation financière, le comité propose de s'adresser à un certain nombre de personnes qui ont été ou sont encore «parmi les plus chauds défenseurs» de l'Union protestante et qui sont réputées pour leur bonne «position pécuniaire». Il est intéressant d'en consulter la liste: P.-E. Lullin, A. Des Gouttes, A. de Candolle, J.-F. Empeytaz, Ramu-Dufour, Ed. Dufour, A. Rilliet, E. Ferrière, A. Pernessin, J. Bizot, Ed. Blondel, E. Colladon, J.-B. Counis, J.-M. Dunand-Junod, L. Lüscher, O. Chaponnière, Th. Maunoir, L.-A. Panchaud, Ch. Peschier, H.-C. Lombard, A. Le Fort-Naville, L. Achard-Gautier, P.-S. Gounouilhou⁸³. Chaque été, plusieurs membres du comité et délégués quittent la ville: c'est encore un signe de l'aisance qu'on trouve à la tête de l'Union.

Jusqu'au bout, l'Union protestante est restée une société exclusivement masculine, bien que plusieurs propositions aient été faites pour créer des sections de femmes ou pour intéresser les femmes aux œuvres de l'Union. Le comité central a toujours refusé, tout en reconnaissant l'utilité des femmes pour des tâches auxiliaires. Il s'explique dans son rapport de 1844: «Une autre question qui a été à plusieurs reprises discutée dans les séances du comité central, c'est celle de la création de sections de femmes. Vous comprenez bien qu'il ne voit pas sans un vif intérêt et une extrême satisfaction cette partie si dévouée et si charitable de notre population coopérer avec nous à certaines parties de nos travaux et entre autres au patronage. Nous allons encore plus loin, nous la considérons comme indispensable à l'accomplissement de notre œuvre, nous les tenons pour le moins aussi sincèrement genevoises que le quel que ce soit de leurs pères, maris, fils ou frères, mais de là à constituer des sections régulières, le pas est immense. La tâche de votre comité central est déjà suffisamment étendue pour ne pas venir encore la compliquer par une pareille adjonction.» Mais les femmes désirent-elles au moins faire

⁸³ P 109, séance du 9 décembre 1846. Jean-François Empeytaz est marchand drapier; Pierre-Simon Gounouilhou, un parent de Jacques Adert, est rentier; Charles Peschier (1782-1853), médecin, est un des promoteurs de l'homéopathie à Genève et a occupé une place importante dans la franc-maçonnerie genevoise; les autres se trouvent tous dans l'annexe biographique du mémoire.

partie de l'Union protestante? Evidemment, nous n'en avons aucun témoignage. Le comité, lui, a une opinion toute faite sur ce sujet: «D'ailleurs nous sommes convaincus que la modestie, le plus bel apanage de leur sexe, leur fait plutôt désirer la place modeste mais éminemment utile que nous leur désignons, à celle de sectionnaires qui absorberait un temps qu'elles emploieront d'une manière beaucoup plus utile et plus réelle⁸⁴.»

Au-delà des préjugés habituels, nous croyons pouvoir déceler une des raisons de ces refus répétés. Elle découle de la structure pyramidale que nous avons décrite plus haut. Dans l'esprit de l'Union protestante, cette structure doit se prolonger dans un étage supplémentaire, celui de la famille. Ce que les délégués sont pour leurs «délégations», ce que les chefs de section sont pour leurs sections, chaque membre doit l'être pour sa famille. Dans une réalisation idéale, l'Union protestante engloberait ainsi, des cellules familiales au comité central, toute la société genevoise. Dans une telle conception, la participation des femmes en tant que «sectionnaires» serait une redondance qui ne ferait que compliquer inutilement l'organisation: il est bien suffisant que chaque foyer soit représenté une fois dans l'Union. Les femmes sont cependant très utiles pour compléter le travail des hommes et leur activité est bienvenue dans certaines tâches, en particulier le patronage et le prosélytisme. En février 1846, on dit même que la coopération des dames est supérieure à celle des hommes pour le patronage⁸⁵. De plus, on ne s'est pas privé de solliciter leur participation financière⁸⁶.

Nous terminerons ce chapitre avec une deuxième catégorie d'exclus: les étrangers. Nous l'avons déjà dit, il faut être Genevois pour entrer dans l'Union protestante. Un confédéré, même établi à Genève depuis longtemps et peut-être marié à une Genevoise, est donc exclu. Plusieurs membres se sont étonnés de cette intransigeance, qui contraste avec le désir d'élargissement de l'Union. Quoi! on veut recruter des nouveaux membres et on refuse des bons protestants, établis depuis longtemps et Genevois de cœur? Mais le comité répond que son rôle, à l'égard des étrangers, doit être de

⁸⁴ P 111, n° 35, p. 14.

⁸⁵ P 109, séance du 7 juillet 1846, et P 118, n° 39.

⁸⁶ P 111, n° 35, p. 7.

favoriser leur naturalisation⁸⁷. Le 14 avril 1846, dans une assemblée de «délégation» où l'on discute de l'admission des étrangers, la plupart des orateurs se montrent fermement opposés à cette ouverture: «Pour nous, Nationalité et Protestantisme sont deux idées inséparables, et du jour où nous serons forcés de les distinguer, nous cesserons d'exister. Comment donc des étrangers, quelque dignes qu'ils puissent être de notre estime, de notre amitié et de notre confiance, quelque bons protestants qu'ils fussent, pourraient-ils s'identifier à notre nationalité, laquelle ne puise son aliment de vie que dans des souvenirs et des habitudes?⁸⁸»

III. BUTS, ACTIONS ET RÉSULTATS⁸⁹

1. LES BUTS

Revenons au sermon de Jacques Martin: nous y découvrons que si Genève veut survivre, elle doit s'attacher à conserver sa nationalité. Or, cette nationalité est essentiellement liée au protestantisme; Genève doit son indépendance, plus: son existence, à la Réforme. Avant le XVI^e siècle, Genève n'a pas d'histoire: «Genève, pour le monde, ne date que de la Réforme. La foi et les mœurs protestantes, voilà donc son sens, sa valeur, son titre à la vie, sa *nationalité*⁹⁰.» Mais, depuis le XVIII^e siècle, l'impiété et la débauche ont envahi

⁸⁷ P 109 bis, p. 95.

⁸⁸ P 118, n° 43, p. 1.

⁸⁹ Dans le mémoire, ce chapitre est précédé d'un chapitre qui traite les principes, les prétextes, les idées, les justifications de l'Union protestante, ainsi que la contestation interne. On n'en retrouve que quelques aspects dans les pages qui suivent.

⁹⁰ Jacques MARTIN, *La nationalité, principe de vie pour les peuples*, p. 18-19 et p. 24. En répondant au sermon de Martin dans la *Revue de Genève* du 1^{er} octobre 1842, James Fazy dévoile une conception un peu moins limitée de l'histoire genevoise: «Non, cela n'est pas vrai, la nationalité genevoise n'est pas, comme vous le prétendez, de 300 ans seulement; elle ne date pas d'une abominable injustice, elle est aussi ancienne que l'existence de Genève même. La nationalité genevoise, c'est la liberté, la liberté démocratique: voilà l'âme de notre cité, voilà ce qui l'a rendue grande dans l'histoire... La véritable nationalité genevoise est dans 2000 ans d'une existence où le peuple apparaît toujours comme l'arbitre souverain de sa destinée.» Alors que Martin considère la liberté et l'indépendance de Genève comme une conséquence de la Réforme, Fazy pense au contraire «que la Réforme religieuse a été à Genève le produit de la liberté politique».

Genève et le châtimeut de Dieu est proche⁹¹. Tout espoir, pourtant, n'est pas perdu et Genève doit réagir: «Si Genève veut conserver l'espoir que son Dieu vienne encore à son aide, il faut qu'elle s'aide elle-même; il faut que ceux de ses enfants qui l'aiment, qui aiment sa vieille nationalité, apprennent à se connaître, se serrent entre eux et s'appuient mutuellement pour la défendre; il faut qu'ils donnent eux-mêmes l'exemple des mœurs simples et pures, l'exemple de la piété et des habitudes religieuses, dans les temples et dans leurs familles; il faut qu'ils présentent un front compact contre les envahissements de la corruption, qu'ils élèvent une opinion ferme, constante, toujours hautement exprimée, pour tout ce qui est bien et contre tout ce qui est mal⁹².» Ce sera la vocation de l'Union protestante.

La cause de la «dénationalisation» genevoise, cependant, n'est pas seulement interne, mais aussi externe. Certes, les Genevois ont perdu la foi et les mœurs de leurs ancêtres, mais il y a aussi un ennemi qui cherche par tous les moyens à s'emparer de leur patrie. Les catholiques, malgré l'échec de 1602, n'ont pas perdu, dit-on, tout espoir de reconquérir le bastion de l'hérésie, mais ils se sont armés de patience et, «semblables à des héritiers avides d'entrer en pleine jouissance du patrimoine, ils comptent les jours de ce vieillard malade». Renonçant à une invasion violente, ils ont choisi une manière lente et sournoise de conquérir Genève: une infiltration progressive qui devrait créer, tôt ou tard, une majorité catholique à Genève⁹³. Le recensement de 1843 vient à point nommé, quelques mois après la fondation de l'Union protestante, pour confirmer les protestants⁹⁴ dans leurs craintes: il y a dans le canton 720 réformés de plus qu'en 1837, mais 2481 catholiques supplémentaires. C'est une marée montante dont on peut calculer «l'avènement»⁹⁵. Pour

⁹¹ La notion de «peuple élu de Dieu» se retrouve d'ailleurs chez plusieurs prédicateurs et rédacteurs protestants. Au début de son sermon, Martin comparait Genève à Israël (p. 7-17): c'est significatif. Alexis François a déjà relevé ce fait dans «Brochures genevoises»: «Ne dirait-on pas que Dieu n'a rien de mieux à faire que de s'inquiéter d'une petite République de trente mille âmes? On songe irrésistiblement au Dieu d'Israël, qui fut de tout temps l'ami particulier des petits peuples.» (p. 615-616).

⁹² Jacques MARTIN, *La nationalité...*, p. 36-37.

⁹³ Voir P 111, n° 35, p. 14, et P 118, n° 40, p. 2.

⁹⁴ Nous sommes parfois amenés à utiliser le terme «protestants» pour désigner une partie seulement des protestants genevois; nous espérons rester toujours clair.

⁹⁵ P 109 bis, p. 139. Pour les chiffres, voir ci-dessus, note 78.

l'Union, il s'agit d'un envahissement concerté et, surtout, dirigé par des forces étrangères.

La plus grave accusation contre les catholiques que nous trouvions est l'enlèvement d'enfants. Plusieurs cas, plus ou moins rocambolesques, sont discutés dans les séances du comité et le journal blanc rapporte, en vrai journal à sensation, de nombreuses histoires d'enlèvements qui viennent surtout de France. Les catholiques, d'ailleurs, ne manqueront pas de renvoyer ces accusations⁹⁶.

Les maux dont souffre le protestantisme à Genève, pour l'Union protestante, sont donc de deux ordres : à l'intérieur, une décadence des mœurs et de la piété ; à l'extérieur, des attaques violentes du catholicisme. Les remèdes devront être à la mesure des maux : redonner vie aux sentiments protestants et repousser les assauts catholiques. Le *Manifeste* expose les trois moyens d'atteindre le but général : développer la vie religieuse et morale des protestants ; réunir les protestants de tendances diverses ; lutter contre l'envahissement des catholiques. Le premier portera sur les mœurs publiques autant que privées, ainsi que sur les manifestations de piété ; le deuxième impliquera la tolérance réciproque entre les différentes « sectes », dans un intérêt supérieur ; quant au troisième moyen, le *Manifeste* précise qu'il ne devra susciter aucune malveillance⁹⁷. La distinction entre ces trois moyens est un peu factice et les deux premiers servent souvent de façade au troisième ; en voulant régénérer le protestantisme, on cherche toujours, indirectement, à s'opposer au catholicisme.

2. LES TROIS MOYENS D'ARRIVER AU BUT

a) *Redonner vie au protestantisme*

« Les remèdes moraux sont le moyen véritable et infaillible contre l'envahissement romain », dit-on dans une séance du comité. Ailleurs, on affirme que l'amélioration religieuse et morale individuelle est un gage de succès pour les autres buts de l'Union protestante : « Il n'est

⁹⁶ Voir P 109 bis, p. 178, P 109, séances des 16 et 26 février 1846, et P 117, n^{os} 7-11, n^o 14 ter, n^o 18. Pour les accusations catholiques, voir *Défense de la religion catholique...*, p. 20.

⁹⁷ *Manifeste du comité...*, p. 6, p. 10 et p. 16.

pas de plus sûr moyen de se préserver des envahissements de l'erreur que de travailler à acquérir soi-même la vérité⁹⁸. » L'Union protestante va donc essayer de redonner à Genève, que Martin voyait se dévergondar, des mœurs pures et religieuses. James Fazy a dit, en paraphrasant ironiquement Martin, que Genève perd sa nationalité pour deux raisons : « La première, c'est qu'il y a des catholiques dans le canton, la seconde, c'est qu'il y a des bals masqués à Genève⁹⁹. » Il ne croyait peut-être pas si bien dire, car le comité central de 1843, dans une de ses premières séances, s'occupe précisément des bals masqués. Emmanuel Ferrière, en sa qualité de chapelain, est certain que c'est une cause de perdition pour les jeunes filles. Bouvier signale qu'on ne peut pas faire appel à l'autorité publique, mais que l'Union protestante a un rôle de « pédagogue moral » à jouer : il faut engager les sections à créer dans leur entourage une « opinion réprobatoire »¹⁰⁰.

On s'attaque aussi aux loteries et aux jeux, mais on ne peut que rapporter des faits à la police, et celle-ci ne veut souvent — ou ne peut — rien faire¹⁰¹. En 1846, on signale une recrudescence dans la diffusion de livres immoraux et obscènes parmi les apprentis ; la distribution en est faite clandestinement par des colporteurs. « La police le sait, mais elle fait ce qu'elle peut¹⁰². » La tempérance est l'objet d'une attention particulière et plusieurs sections l'inscrivent dans leurs règlements. Dans la section L.2, chaque membre s'engage formellement « à s'abstenir complètement et consciencieusement de toute espèce de liqueurs, à ne faire qu'un usage modéré du vin, ainsi qu'à faire tout son possible pour être un bon exemple à son prochain ; à ne contribuer en rien, ni soi, ni les siens, à la création, ou au soutien de vendages [*sic*] de vins ou liqueurs ; à ne jamais se rencontrer dans les cabarets, cafés, ou autres lieux semblables, le dimanche pendant les heures du service divin, et à toujours en sortir au moins une demi-heure avant l'heure fixée par les règlements de police »¹⁰³.

Le 5 avril 1843, le comité prie son secrétaire, John Revilliod, de signaler au département de police que des balayeurs de rue travaillent

⁹⁸ P 109 bis, p. 141, et P 111, n° 62, p. 3.

⁹⁹ *Revue de Genève*, 1^{er} octobre 1842, p. 2.

¹⁰⁰ P 109 bis, p. 42.

¹⁰¹ P 109 bis, p. 189.

¹⁰² P 118, n° 40, p. 4.

¹⁰³ P 111, n° 60, p. 3, art. 6-8.

le dimanche et que des magasins toujours plus nombreux sont ouverts pendant le jour du repos. Les catholiques, dit-on, donnent le bon exemple sur ce point¹⁰⁴. En avril 1845, on signale et on recommande l'initiative d'un serrurier qui, depuis trois ans, ne paie ses ouvriers que le mardi, avec un résultat heureux pour la sanctification du dimanche. En décembre de la même année, la question est reprise et on engage toutes les sections à s'en occuper; il faudrait obtenir du plus grand nombre possible d'entrepreneurs et de chefs d'atelier qu'ils changent le jour où ils paient leurs ouvriers. L'usage est de payer les ouvriers le samedi soir; pour éviter que le salaire ne soit dépensé au café le dimanche, il faudrait payer les ouvriers le mardi ou le vendredi, veilles de marchés¹⁰⁵.

Ces moyens de relever les mœurs genevoises, qu'on pourrait considérer comme un retour à l'austérité de Calvin, n'ont bien sûr rien de très anti-catholique; ils rejoignent même, en certains points, des préoccupations catholiques. C'est lorsqu'on veut régénérer la piété qu'on risque de heurter l'adversaire, surtout si la piété que l'on veut restaurer est une piété patriotique autant que religieuse. En effet, les deux fêtes auxquelles l'Union protestante veut redonner vie, l'Escalade et le Jeûne genevois, mêlent trop le politique au religieux pour ne pas paraître agressives aux yeux de certains, et la première plus encore que la seconde.

En septembre 1843, le curé Vuarin meurt. Les obsèques grandioses qu'on lui fait irritent les protestants et avivent le sentiment d'injustice qu'ils ressentent déjà: ils doivent se priver de toute manifestation publique de leur piété pour ne pas froisser les catholiques et ces derniers sont libres de faire les cérémonies les plus arrogantes! Le 16 novembre 1843, Charles-Louis Gampert, au nom de la section D.1, propose de faire de l'Escalade la fête par excellence de l'Union protestante, une fête religieuse, nationale et familiale. On profitera du fait que l'Escalade tombe sur un mardi pour transformer la prière qui a lieu habituellement au temple de l'Auditoire en une célébration spéciale. Martin accepte de faire le sermon¹⁰⁶.

Dans une circulaire envoyée à toutes les sections, Bouvier évoque l'antique tradition: «A l'heure du culte, les Eglises débordaient. Le

¹⁰⁴ Voir P 109 bis, p. 98 et p. 101.

¹⁰⁵ Voir P 118, n° 26, p. 2, et P 118, n° 36, p. 2, pour un exposé détaillé des motifs.

¹⁰⁶ P 109 bis, séances des 16 et 22 novembre 1843.

soir, parents, amis et voisins se rassemblaient autour de la même table: le plus âgé des âgés, découvrant sa vénérable tête et de nobles larmes dans les yeux, entonnait de son reste de voix le vieil hymne toujours nouveau, que tous répétaient avec enthousiasme; et les enfants, témoins de cette douce et mâle allégresse que sanctifiait le nom du Très-Haut, apprenaient à la fois à aimer le pays, à conserver comme un trésor les traditions du passé, à révéler les cheveux blancs, et à mettre la religion à la base et au sommet de toutes leurs pensées et de toutes leurs affections.» Il déplore aussi la disparition de la fête: «Quand, après la Restauration, l'insouciance religieuse, qui se cachait sous de beaux noms, nous eut envahis; quand nous devînmes ce caravansérail sans caractère, ni devise, ni nationalité propre, où le vieux citoyen ne se reconnaît plus; quand nous ne demandâmes plus à l'étranger, pour lui donner le droit de cité, s'il était de l'Évangile ou de Rome, mais seulement s'il ne risquait en rien de compromettre notre prospérité matérielle, quand la pâle lueur d'on ne sait quelle philosophie cosmopolite eut remplacé ce Soleil d'en haut où se chauffaient nos ancêtres, qui éclairait leurs conseils, et brillait dans leurs cœurs comme sur leurs armoiries, alors l'Escalade cessa d'être fêtée, parce qu'elle cessa d'être comprise; on prétendit qu'elle offensait les oreilles de nos voisins et de nos concitoyens nouveaux. [...] Voulez-vous savoir quelles oreilles nous offensions? Les nôtres, les nôtres devenues incapables d'apprécier de tels souvenirs; les accents de la piété de nos ancêtres étonnaient et importunaient notre indifférence.» Le comité invite tous les membres de l'Union protestante à célébrer l'Escalade «sans bruit, sans appareil, sans arrière-pensée, et en évitant jusqu'à l'ombre de ce qui pourrait blesser ou seulement effaroucher ceux de nos concitoyens qui n'ont ni les mêmes intérêts, ni les mêmes souvenirs, mais aussi en bannissant ces ménagements excessifs, indignes d'un peuple qui a une empreinte à garder¹⁰⁷».

Le Conseil d'Etat a dû être mis au courant de ce projet, car il témoigne d'une certaine inquiétude; la veille de la fête, le secrétaire de l'Union écrit encore à tous les délégués et les prie de convoquer d'urgence leurs chefs de section: il faut absolument maintenir le

¹⁰⁷ P 115, n° 35. Cette circulaire a déjà été citée par Jean-Pierre FERRIER, «Histoire e la fête de l'Escalade», dans *L'Escalade de Genève 1602 — Histoire et tradition*, Genève, 1952.

calme¹⁰⁸. La célébration semble bien s'être déroulée sans désordre. Cependant, c'est cette manifestation de patriotisme qui va faire sortir l'Union protestante de l'ombre et c'est en partie elle qui déclenchera les violentes attaques de 1844 contre l'Union. «A peu près ignorée pendant deux ans, il a suffi d'une manifestation fort innocente de ses sentiments patriotiques et religieux pour l'émanciper¹⁰⁹.» Les années suivantes, l'Union continue de célébrer l'Escalade par des services religieux très fréquentés, sans que cela soulève de problèmes particuliers.

Pour le Jeûne genevois, la démarche est un peu différente. La section B.1 est pénétrée d'un sentiment d'injustice: «Non contents d'avoir blâmé les actes de notre culte et d'avoir donné au leur une pompe insultante, [les catholiques] ont imposé l'observation d'une de leurs fêtes à notre Grand Conseil qui ne l'avait jamais chômée; ils ont ainsi pris soin de constater les privilèges de leur culte sur le nôtre, puisque leur Saint-François de Sales est fête légale, tandis que notre Jeûne, fête caractéristique des protestants, ne jouit pas de cet honneur. Il importe donc, non par esprit de lutte ou d'irritation, mais par esprit de conservation, de rendre à notre religion protestante son caractère de religion dominante et de demander que notre fête, la plus solennelle, la fête du protestantisme, ne soit pas sur le sol protestant plus maltraitée que la fête de l'homme qui a ramené à l'Eglise romaine un pays qui serait aujourd'hui pour Genève un précieux voisin, un puissant auxiliaire, s'il était resté dans la foi¹¹⁰.» Elle demande donc au comité central d'adresser une pétition au Consistoire.

Après délibération, le comité décide d'envoyer, directement au Conseil d'Etat, une pétition qui appuie la demande que le Consistoire présente en même temps. Comme le proposait la section B.1, la pétition n'est pas faite au nom de l'Union protestante, mais ce sont les membres de l'association qui récoltent les signatures. Munie de 2155 signatures, la pétition est envoyée à la fin du mois de mars 1844 et, le 10 mai, une nouvelle loi décrète le Jeûne genevois jour férié. Dans son rapport annuel, le comité se montre évidemment satisfait: «Les pouvoirs législatifs et exécutifs n'ont pu résister à l'élan manifesté par la population chaque année depuis [la] suppression [du Jeûne]. Notre

¹⁰⁸ P 109 bis, p. 234.

¹⁰⁹ P 111, n° 62, p. 1.

¹¹⁰ P 111, n° 13.

pétition couverte de 2155 signatures purement genevoises, et toutes légales et vraies, a prouvé que l'Union protestante était là ¹¹¹.»

En dehors des fêtes, l'Union protestante s'occupe aussi d'une vie religieuse moins voyante. Beaucoup de sections mettent le respect du dimanche dans leurs règles de conduite. On encourage les membres à fréquenter plus assidûment les services religieux et à lire la Bible. En 1844, on propose d'instituer des services religieux pour les domestiques, le dimanche matin ¹¹². En 1843, la section L.3 déplore l'absence de marque distinctive dans le costume porté par les pasteurs quand ils remplissent leurs fonctions: «M. Lavit a été pris une fois pour un compagnon ferblantier et M. Pallard pour le médecin ¹¹³.» Elle regrette aussi que les convois funèbres ne soient pas accompagnés par un ecclésiastique. On lui répond que la Compagnie des pasteurs a déjà traité cette question et a jugé une telle pratique incompatible avec les usages genevois: dans d'autres régions, les femmes vont avec les hommes au cimetière, où le service religieux a lieu; à Genève, en revanche, les femmes ne quittent pas la maison, où un service religieux a lieu avant le départ du convoi funèbre, et les pasteurs restent auprès d'elles. Il n'y a pas assez de personnel ecclésiastique pour qu'on puisse envoyer deux officiants à chaque enterrement ¹¹⁴.

A côté des mœurs, des fêtes et de la piété, c'est l'éducation qui a surtout occupé l'Union protestante dans le cadre des moyens d'action intérieurs. Les projets les plus ambitieux visent la création d'écoles ou de pensionnats à bas prix ou gratuits. On aimerait beaucoup imiter les catholiques dans ce domaine. En réalité, presque rien n'aboutit. Certes, une école protestante fondée à Troinex par un membre de l'Union est signalée en avril 1845, mais on apprend qu'elle est suspendue une année plus tard, après avoir eu une douzaine d'élèves ¹¹⁵; en 1844, on fait venir à Versoix, commune catholique où sont établies des sœurs de la Charité, deux diaconesses d'Echallens pour diriger un pensionnat qui accueillera sept jeunes filles ¹¹⁶. Mais le

¹¹¹ P 111, n° 13 et P 111, n° 35, p. 13.

¹¹² P 111, n° 35, p. 13.

¹¹³ P 109 bis, p. 70.

¹¹⁴ P 109 bis, p. 71 et p. 182. Sur cette question, voir la thèse de théologie de Jean-Pierre MENU, *Les services funèbres: problèmes d'histoire, en particulier à Genève de la Réforme à nos jours*, Genève, 1967.

¹¹⁵ P 111, n° 52, p. 5, P 118, n° 26, et P 118, n° 41.

¹¹⁶ P 111, n° 35, p. 2, et P 111, n° 44.

rêve d'un grand pensionnat protestant ne se réalise jamais, bien qu'on considère un tel établissement comme très important dans la lutte contre «l'influence désastreuse» des pensionnats catholiques¹¹⁷. Jacques Adert, qui a préparé un projet en 1843, doit le laisser en plan pour préparer son entrée à l'Académie¹¹⁸. En 1845, on apprend qu'un projet était tout fait, un responsable trouvé, mais qu'on n'a pas pu réunir les fonds nécessaires¹¹⁹. Ce sera toujours le grand obstacle. En 1845, la section D.1 souligne la nécessité d'établir des écoles pour enfants protestants dans les communes catholiques: si on aide les protestants disséminés en France, il faut à plus forte raison les aider chez nous¹²⁰. Avant longtemps, une nouvelle constitution aura rendu inutiles ces considérations en instituant l'instruction publique laïque et gratuite.

Comme on ne parvient pas à réaliser ces grands projets, on se reporte sur des actions isolées. Dès le 1^{er} février 1843, le comité informe les délégués qu'il paiera les écolages pour les enfants des ménages mixtes qu'on lui signalera. Un peu plus tard, on apprend que beaucoup de parents, par économie, retirent leurs enfants des écoles protestantes pour les mettre dans des écoles catholiques¹²¹. L'école en effet, si elle n'est pas ruineuse, est quand même payante, et les écoles catholiques sont souvent, sinon gratuites, en tout cas moins chères que les autres. Et si l'école coûte, que dire des apprentissages! C'est pourquoi l'Union protestante est souvent amenée à payer des écolages, des apprentissages et des pensions pour des enfants ou des adolescents. C'est d'ailleurs la rubrique la plus importante au chapitre de ses dépenses, avec les divers frais d'impression. Mais elle n'accorde jamais son secours sans avoir soigneusement vérifié la sincérité de la demande et les bonnes dispositions religieuses des candidats. Evidemment, on aide en priorité les catholiques susceptibles d'être convertis, les enfants de mariages mixtes et les protestants qui menaceraient de passer dans l'autre camp. On n'aide d'ailleurs pas que les enfants à s'instruire: en 1843, on cherche des volontaires

¹¹⁷ P 111, n° 35, p. 1.

¹¹⁸ P 109 bis, p. 91.

¹¹⁹ P 111, n° 52.

¹²⁰ P 118, n° 26. On fait allusion ici à la Société de secours pour les protestants disséminés, fondée en 1843 et présidée par Jacques Martin. Pour les rapports entre l'Union protestante et cette société, voir le mémoire, p. 78-79.

¹²¹ P 109 bis, p. 75.

pour apprendre à lire aux épouses catholiques de certains protestants genevois, car elles ne peuvent pas lire la Bible¹²².

En plus de l'aide financière qu'elle accorde pour l'éducation et la formation des jeunes, l'Union protestante veut entreprendre une vaste campagne de soutien moral aux enfants. En mai 1843, Bouvier propose, pour redonner de l'intérêt aux sections, de leur confier une nouvelle tâche: le patronage d'enfants. Revilliod pense que le caractère genevois s'oppose à ce genre de contraintes et que la majorité des «sectionnaires» n'ont pas la compétence nécessaire. Le comité finit par renoncer à établir un règlement, mais recommande à chaque membre de s'occuper de la direction morale et de la surveillance d'un enfant, si possible catholique ou de mariage mixte. Ils remettront à leur chef de section un rapport mensuel sur le patronage, et ces rapports seront envoyés au comité. Pour les membres qui ne trouveraient pas, dans leur entourage ou dans leur quartier, un enfant à surveiller, on pourra établir des listes de candidats¹²³.

Le patronage prend une nouvelle dimension en 1845. Une société de patronage, probablement fondée en 1844 et présidée par Charles Fauconnet, devient un département de l'Union protestante. Son activité est importante: 96 séances en 1845; 93 patrons choisis (beaucoup de femmes), dont 42 membres de l'Union; 117 cas de patronage satisfaits, dont 49 protestants; 52 écolages payés, 17 apprentissages et 18 pensions¹²⁴. Au-delà de ces chiffres, et de quelques récits, nous avons peu de renseignements sur l'efficacité de cette action. Remarquons que la majorité des enfants pris en charge provient de ménages mixtes ou de prosélytes.

Un dernier fait est à signaler dans le domaine de l'éducation. En 1844, une section propose d'introduire dans l'instruction publique l'étude de l'histoire nationale, genevoise et suisse, et surtout l'histoire de la Réforme. Le comité répond qu'il est difficile d'agir pour les écoles instituées, sauf pour la Société des catéchumènes, mais qu'on peut faire quelque chose dans l'éducation familiale¹²⁵. La Société des catéchumènes, consultée, répond que l'histoire nationale est déjà

¹²² P 109 bis, p. 99.

¹²³ P 109 bis, séance du 31 mai 1843 et circulaire n° 13, p. 228.

¹²⁴ P 111, n° 52, p. 2.

¹²⁵ P 111, n° 22, et P 111, n° 35, p. 7.

enseignée dans les écoles secondaires et que, dans les écoles primaires, on se contente, à l'approche des fêtes, d'en expliquer les origines¹²⁶.

b) *Rapprocher les protestants*

Le rapprochement des diverses nuances du protestantisme est le second but que s'est fixé l'Union protestante. C'est celui qui figure dans le titre même qu'elle s'est donné. Rappelons que l'Eglise protestante de Genève a été marquée, dès la Restauration, par plusieurs dissidences. Même si, depuis 1835, les luttes se sont un peu apaisées, on continue d'opposer les «méthodistes» aux «nationaux». Si l'Union protestante veut les rapprocher, ce n'est pas par pur goût de la réconciliation, c'est pour opposer aux catholiques un front plus compact. Le terme même de «faisceau», utilisé par les statuts¹²⁷, peut avoir pour nous des résonances funestes.

Par quels moyens l'Union protestante cherche-t-elle à rapprocher les diverses tendances? Par son existence même, tout d'abord; en réunissant dans une même association des protestants de «couleurs» différentes, elle veut montrer que le protestantisme genevois n'est pas divisé. Le comité central, en évitant toujours de prendre parti pour l'une ou l'autre des tendances, cherche à ne rebuter personne pour des motifs sectaires. Surtout, il évite toute controverse dogmatique. Bouvier pense «que dans les discussions des sections, il ne doit pas être question du *dogme* proprement dit, sans quoi on crée la lutte et que de là, il y a perte et non *union*, mais *désunion*». Revilliod regrette «de n'avoir pas, lors de la discussion des statuts, proposé l'introduction d'un article qui lui tenait à cœur, c'est que toute discussion *dogmatique* fût *interdite* aux sections». On reconnaît bien la nécessité que peuvent ressentir certains d'exposer leurs convictions; Bouvier «se rappelle la chaleur avec laquelle M. D'Espine [a parlé] du besoin que chaque homme bien convaincu a de *rendre témoignage*, mais tout en reconnaissant le bon côté de la chose et la satisfaction qui en résulte pour le chrétien lui-même, il lui a représenté que nos sections ne sont pas assemblées pour cela, mais pour chercher à attacher les

¹²⁶ P 118, n° 21.

¹²⁷ Article 3.B. Voir ci-dessus note 38.

Genevois à l'Évangile. [...] Nous ne sommes pas réunis pour *discuter*, mais pour *réchauffer*, non pour *heurter*, mais pour *lier*»¹²⁸. C'est cette neutralité qui permet au comité d'attirer à la fois des «nationaux» et des dissidents. Lullin, d'ailleurs, note avec une certaine admiration le fait que l'Union protestante ait pu associer des «méthodistes purs» à des «anti-méthodistes»¹²⁹. Le rapport annuel de 1845 signale quelques cas de dissensions dans les sections, mais il note avec satisfaction qu'un schisme a été prévenu par le comité central¹³⁰.

L'opposition entre les protestants de diverses tendances se manifeste relativement peu dans l'Union. D'une manière générale, les dissidents sont moins attachés à une alliance de l'Eglise et de l'Etat, et ils préconisent plus la régénération du protestantisme que la lutte anti-catholique. Le fait que, d'une part, une section méthodiste se soit retirée¹³¹, et que, de l'autre, on ait souvent accusé l'Union d'avoir des tendances méthodistes¹³², montre assez qu'elle a réussi à maintenir un certain équilibre et une certaine tolérance. Mais, en voulant éviter toute discussion «dogmatique», le comité a sans cesse esquivé une question essentielle qui dérangeait beaucoup de membres: voulait-on d'abord régénérer le protestantisme ou lutter contre les catholiques?

c) *Freiner l'envahissement*

Nous arrivons maintenant aux actions qui ont valu le plus de reproches et d'attaques à l'Union protestante. Quoiqu'elle se soit défendue d'être purement anti-catholique, quoiqu'elle ait prétendu combattre les principes et non les individus, les mesures qu'elle a prises, voulu prendre, ou voulu faire prendre, pour endiguer l'invasion catholique ne pouvaient que la faire taxer d'anti-catholicisme et de fanatisme. Il est assez naturel que ce qu'elle a entrepris pour la régénération du protestantisme ait passé au second plan dans l'opinion publique; d'ailleurs, il est difficile de croire que

¹²⁸ P 109 bis, p. 40-42.

¹²⁹ P.-E. Lullin, «Journal...», tome 2, p. 59.

¹³⁰ P 111, n° 52, p. 5.

¹³¹ P 109 bis, p. 91.

¹³² C'est sans doute ce qui a retenu Jean-Jacques-Caton Chenevière, et qui a provoqué la fondation d'une société rivale dont nous savons assez peu de chose; voir RUCHON, p. 327 et le mémoire, p. 78.

ces actions «morales» ont toujours été dénuées d'arrière-pensées, surtout lorsqu'on lit des propos tels que ceux-ci: «Il ne suffit pas d'être anti-catholique pour être bon protestant, mais on devient nécessairement anti-catholique à mesure qu'on devient bon protestant, ou mieux, afin d'éviter toute équivoque, bon chrétien¹³³.»

Même si elle prétend que la forte immigration de catholiques à Genève est le résultat de machinations étrangères, l'Union protestante doit se rendre compte que cette immigration répond à des besoins économiques, car c'est dans ce domaine qu'elle agit en premier pour freiner l'invasion. Encourager l'emploi de main-d'œuvre protestante, remplacer, autant que possible, les commerçants, les ouvriers et les domestiques catholiques par des protestants, tel sera son but. En 1842 déjà, on pense à la création d'un bureau de placement, pour des domestiques d'abord, pour tous les ouvriers et employés ensuite. Après quelques hésitations et changements de responsables, ce bureau se fixe chez M. et M^{me} Calas, à la rue des Allemands, et fonctionne normalement dès le printemps de 1844. Son organisation est simple: on tient un registre des demandes d'emploi et un registre des offres; l'inscription est gratuite, mais on paie 1,50 F si la demande a été satisfaite¹³⁴. En 1844, il y a eu 140 offres d'emploi et, sur 138 demandes d'emploi, 95 ont été satisfaites; les demandes se répartissent de la manière suivante entre les nationalités: 42 Genevois, 50 Vaudois, 14 autres Suisses, 16 Vaudois du Piémont et 16 Français ou Allemands. Ce résultat est jugé assez faible par le comité¹³⁵. En 1845, le bureau de placement a reçu 278 demandes de services et 286 demandes d'emploi; 201 ont été satisfaites, provenant de Genevois (20%), de Suisses (70%), de Vaudois du Piémont (6%) et d'Allemands (4%). Onze seulement de ces placements n'ont pas été concluants¹³⁶. Malheureusement, nous ne savons pas dans quelle proportion les différentes professions sont représentées.

Mais il ne suffit pas de vouloir engager des protestants, il faut encore en trouver qui vaillent les catholiques. Et il semble qu'on préfère souvent le service des catholiques à celui des protestants, sans parler du fait que les catholiques sont les seuls à exercer certaines

¹³³ P 111, n° 62, p. 4.

¹³⁴ P 109 bis, p. 149 et p. 186.

¹³⁵ P 111, n° 35.

¹³⁶ P 111, n° 52, p. 11.

professions. Le *Manifeste* évoque ce problème: «Il faut que l'Union fasse un effort vigoureux et soutenu pour enflammer d'honneur la population protestante, et la pénétrer de l'urgente nécessité qu'il y a pour elle à ne pas se laisser enlever, en les dédaignant, les industries moins brillantes peut-être, mais plus sûres; à réduire le plus possible leur train de vie et leurs dépenses, pour réduire d'autant les prétentions de la main-d'œuvre; à se distinguer entre tous par l'exactitude et la promptitude du service, et par la bienfacture des produits; surtout à redoubler de facilité et d'aménité dans leur commerce, de délicatesse et de sûreté dans leurs rapports d'intérêt¹³⁷.» L'intérêt se porte donc aussi sur des professions négligées par les protestants. Le comité de 1844 propose à son successeur de s'occuper d'attirer à Genève des maçons protestants, car les maçons représentent une partie importante de la «population envahissante»¹³⁸. En 1844, des sections se plaignent du fait que la gendarmerie est essentiellement composée de catholiques, Fribourgeois ou Valaisans; on dit les Genevois trop indisciplinés pour ce travail. Le comité transmet ces plaintes à l'autorité compétente et informe les sections qu'il y a quelques places vacantes: avis aux candidats protestants! Mais les Genevois ne semblent décidément pas attirés par cette profession, car le comité doit renouveler son appel un peu plus tard: il est important, dit-il, qu'on ait une police genevoise et protestante, vu les tâches qui lui incombent, en particulier la surveillance des étrangers¹³⁹.

Répondant aux critiques soulevées par ces actions, le comité de 1845 précise qu'il n'a jamais été question de renvoyer des ouvriers catholiques; seulement, dit-il, s'il y a un choix à faire, autant choisir un protestant¹⁴⁰.

Ce n'est pas seulement une politique de l'emploi orientée que défend l'Union protestante, ce sont aussi les commerces et les commerçants protestants. Le 14 décembre 1842, le comité central reçoit par le délégué Edouard Dufour une communication de la section B.2, qui met la préférence à accorder aux établissements protestants au premier rang de ses préoccupations. Il répond que

¹³⁷ *Manifeste du comité...*, p. 24.

¹³⁸ P 111, n° 35, p. 16.

¹³⁹ P 111, n° 28, et P 118, n°s 20, 21 et 27.

¹⁴⁰ P 111, n° 52, p. 12.

«toutes les sections n'étant pas d'accord sur ce principe, que quelques-unes regardent comme contraire à la charité chrétienne, le comité central ne peut prescrire des engagements, qui rentrent dans les œuvres spéciales» des sections. Il voit néanmoins avec plaisir cette section s'occuper de cet objet ¹⁴¹. A cette occasion, Dupin exprime sa bonne conscience: «C'est un moyen de favoriser le protestantisme que ni la religion ni la morale ne réprouvent; nous sommes bien libres de préférer un marchand protestant à un catholique.» Revilliod considère même cette préférence comme un devoir, à condition qu'il n'y ait pas un engagement antérieur ¹⁴². Dans une circulaire envoyée aux sections le 10 février 1843, le comité leur propose de discuter les trois engagements suivants: a) toujours préférer les établissements commerciaux et industriels protestants et genevois; b) n'engager que des employés protestants; c) ne recevoir que des apprentis protestants ¹⁴³. Quoique le comité précise qu'il ne demande qu'une discussion et laisse toute liberté aux sections, l'une d'elles et le délégué Marc D'Espine réagissent vivement. D'Espine est opposé à cette «guerre déclarée aux individus»; quant à la section L.3, si elle admet l'esprit d'une telle mesure, elle refuse l'engagement, qu'elle juge intenable. Agir silencieusement est bon, dit-elle avec une certaine hypocrisie, s'engager est politique et suscite la haine entre les deux populations. Elle pense qu'on empêcherait d'éventuelles conversions, que les commerçants protestants se relâcheraient, faute de concurrence, et qu'il ne faut en tout cas pas suivre l'exemple des catholiques. Elle voudrait enfin qu'on soit bienveillant avec les catholiques déjà établis, mais qu'on ferme ses portes à de nouvelles relations étrangères «dont aucun motif de combourgeoisie, d'ancienne connaissance et de charité fraternelle ne nous appelle à favoriser le séjour dans nos murs ¹⁴⁴.»

Les journaux de l'Union protestante recommandent souvent aux membres de soutenir des commerçants qui ont perdu leur clientèle pour des raisons religieuses: un poêlier fumiste, «ayant par sa position de calviniste et de membre de l'Union protestante perdu un grand nombre de ses pratiques à Carouge, se recommande à ses

¹⁴¹ P 109 bis, p. 32.

¹⁴² P 109 bis, p. 56.

¹⁴³ P 109 bis, circulaire n° 3, p. 72-73.

¹⁴⁴ P 109 bis, p. 76 et p. 94.

coreligionnaires de la ville»¹⁴⁵. D'autre part, ils signalent les magasins qui sont vacants ou à remettre. S'il le faut, on est disposé à faire des sacrifices financiers pour aider des commerçants protestants à rester en place: en juillet 1844, une section verse 7000 F à une marchande protestante endettée que ses créanciers catholiques ont mise au pied du mur¹⁴⁶. Mais nous n'avons trouvé aucune incitation directe au boycottage des commerces catholiques.

La campagne n'est pas négligée dans ces préoccupations économiques. Le comité de 1844 propose d'acquérir les propriétés qui sont en vente dans les communes réunies¹⁴⁷. En 1846, le comité renonce à un projet de prêts hypothécaires à des agriculteurs protestants: les obstacles et les risques financiers sont trop grands¹⁴⁸. Finalement, rien ne pourra être fait pour «protestantiser» la propriété du sol genevois.

Malgré toutes ces mesures, les catholiques continuent d'affluer à Genève. Le journal blanc signale 53 nouveaux établissements catholiques en ville pour 1843¹⁴⁹. Et la feuille rouge de mars 1845 prétend qu'un journal de Chambéry indique régulièrement les établissements vacants à Genève. Si l'on ne peut empêcher les catholiques de s'établir à Genève, il faut donc essayer de les convertir: «C'est dans le prosélytisme seul que se trouve la véritable arme offensive qui doit, avec l'aide de Dieu, sauver notre patrie et triompher de ses ennemis¹⁵⁰.»

On commence par établir, chez François Dansse, une petite bibliothèque de controverse; des brochures peuvent y être empruntées par des membres de l'Union, à condition qu'ils les fassent circuler parmi les catholiques¹⁵¹. En avril 1844, la section F.6 fait de l'évangélisation des catholiques son œuvre spéciale; elle décide d'engager un colporteur à ses frais. Un missionnaire français, catholique converti, arrive le 11 octobre et se met à visiter des familles catholiques du canton pour les engager à se convertir¹⁵². A la fin de

¹⁴⁵ P 118, n° 22.

¹⁴⁶ P 118, n° 15.

¹⁴⁷ P 111, n° 35, p. 16.

¹⁴⁸ P 118, n° 39.

¹⁴⁹ P 117, n° 4.

¹⁵⁰ P 118, n° 36, p. 4.

¹⁵¹ P 109 bis, p. 131.

¹⁵² P 111, n° 35, p. 5, P 118, n° 18, et P 118, n° 21.

1845, on juge son rapport réjouissant: il a visité 73 familles; 49 sont indifférentes ou très indifférentes — soit par attachement à Rome, soit par incrédulité — et 24 sont bien disposées envers la «vérité»; de plus, il a distribué un grand nombre de bibles et de nouveaux testaments¹⁵³. Son action se conjugue à celle de deux colporteurs engagés par la Société évangélique¹⁵⁴.

Un groupe de pasteurs et de ministres de l'Eglise nationale a commencé, à Pâques 1844 et sur l'initiative d'Antoine Allamand, à donner des cours d'instruction religieuse à des prosélytes des deux sexes. Les pasteurs font des visites à domicile et les cours sont donnés trois fois par semaine dans un local qui est payé par l'Union protestante. Leur rapport est positif: six personnes ont été reçues à la Cène en 1844, 30 environ en 1845¹⁵⁵.

Dans son rapport de 1844, le comité essaie de justifier le prosélytisme: le mot évoque généralement l'intrigue et l'intolérance, dit-il, mais c'est une œuvre légitime et parmi les plus importantes de l'Union¹⁵⁶. Le *Manifeste* dissipe les scrupules: «Trop longtemps, nous nous sommes refusés à prosélytiser, fondés sur je ne sais quel principe que nous appelions de l'intolérance, mais qui n'était au fond qu'un coupable indifférentisme, car il est impossible de ne pas parler de ce qu'on croit sincèrement et de ce qu'on aime, et de ne pas chercher à faire jouir les autres de ce dont on jouit soi-même comme d'un bienfait. [...] Et qu'on n'imagine pas qu'il soit besoin pour cela de connaissances étendues et de dons bien particuliers. Sans doute tous ne sont pas propres à soutenir une controverse dans les règles; mais tous peuvent rendre témoignage à leur foi par leurs sentiments et leur conduite, et par quelques simples paroles au besoin¹⁵⁷.»

Comme nous l'avons relevé en parlant de l'enseignement, le terrain favori du prosélytisme est le mariage mixte. Que ce soit pour assurer l'éducation protestante des enfants ou pour convertir le conjoint catholique, on a déjà un pied dans la place et on ne se fait pas faute d'en profiter. Dès ses premières séances, le comité de 1843 invite les sections à faire des listes de ménages mixtes, indiquant la

¹⁵³ P 111, n° 52, p. 7.

¹⁵⁴ P 118, n° 31.

¹⁵⁵ P 111, n° 52, p. 7.

¹⁵⁶ P 111, n° 35, p. 5.

¹⁵⁷ *Manifeste du comité...*, p. 30.

nationalité des conjoints et la confession dans laquelle on élève les enfants¹⁵⁸.

Si l'on n'a pu empêcher les catholiques de s'établir à Genève, et qu'on n'est pas parvenu à les convertir, il reste encore un moyen de sauver Genève: empêcher les catholiques établis de devenir des Genevois. On tolérera peut-être une majorité d'habitants catholiques, pourvu que la majorité des citoyens reste protestante. En tout cas, pour l'Union protestante, il faut tout entreprendre pour que les personnes admises à la naturalisation soient genevoises totalement, c'est-à-dire protestantes. Il faut donc aussi faciliter l'accession à la bourgeoisie des «bons protestants». Le comité s'en occupe en aidant financièrement les candidats et en intervenant, au besoin, auprès des autorités¹⁵⁹.

En 1843, une nouvelle loi sur la police des étrangers est en préparation. Le comité de l'Union, sentant l'importance que cette loi pourra avoir pour la politique de naturalisation, nomme une commission qui rendra visite à Fazy-Pasteur, le principal défenseur des thèses de l'Union protestante au Grand Conseil. Celui-ci engage les sections à faire une pétition pour l'indépendance communale en matière de naturalisation: les conservateurs protestants pensent prévenir ainsi l'envahissement catholique¹⁶⁰. Mais l'Union protestante n'aura pas d'influence sur le débat du Grand Conseil, qui commence le 12 janvier 1844; en revanche, elle y sera citée. Même si l'Union n'y joue qu'un rôle passif, il nous a paru nécessaire de mentionner cette discussion qui met aux prises les partisans d'une politique de naturalisation défensive, nombreux à Genève, et les adeptes d'une ville accueillante et généreuse.

d) *Les finances*

A ces trois moyens d'atteindre le but que l'Union protestante s'est fixé, il faut ajouter un quatrième, qui permet tous les autres: l'argent! L'Union protestante ne peut agir sans argent, même si son action se

¹⁵⁸ P 109 bis, p. 26, p. 28 et p. 31. Ce n'est pas la seule tentative de statistique de la part de l'Union protestante, mais aucune n'a réussi, faute d'une collaboration suffisante des sections. Voir P 111, n° 4, et P 109 bis, p. 228.

¹⁵⁹ P 109 bis, p. 117.

¹⁶⁰ P 109 bis, p. 206 et p. 208.

veut avant tout morale. Nous avons vu que l'impression de deux journaux et le paiement d'écolages lui causent des frais assez importants. Ses ressources proviennent essentiellement des contributions des membres. Les statuts définitifs ayant supprimé la contribution mensuelle obligatoire, ce sont les dons des membres, versés dans les boîtes des sections, qui assurent les recettes de l'Union. A la fin de 1843, on a encaissé environ 1715 F, soit moins de 2,50 F par membre. Les différences entre les sections sont très grandes: 7,30 F par membre dans la section G.1, 60 centimes dans la délégation J¹⁶¹.

En 1844, on imagine un nouveau moyen de récolter de l'argent: des cartes de souscription sont mises en circulation, portant un résumé des statuts; les souscripteurs s'engagent à verser une contribution hebdomadaire de 5 centimes au minimum. On insiste sur la régularité plus que sur le montant de la contribution, en prenant comme modèle la Société pour la propagation de la foi et les collectes faites pour la Grèce, vingt ans plus tôt à Genève¹⁶². L'Union protestante prend des engagements financiers à long terme et elle doit pouvoir compter sur un revenu régulier. Dans ce nouveau système, on voit l'avantage de pouvoir faire participer à l'œuvre de l'Union ceux qui n'en sont pas membres: les réticents, qui approuvent les principes mais ne veulent pas «se mouiller», et les femmes¹⁶³. En 1844, les boîtes rapportent un peu plus qu'en 1843, soit 2150 F, et les cartes, dont le système vient d'être mis en place, 865 F. En 1845, le produit des boîtes est tombé à 1120 F, probablement à cause de la concurrence des cartes qui, elles, ont rapporté 2855 F¹⁶⁴. La progression est nette: en deux ans, les recettes ont plus que doublé.

Malgré cette forte augmentation des recettes, l'Union se plaint toujours du manque de ressources dont elle souffre. Il est vrai que les contributions rentrent souvent avec beaucoup de retard et que des baisses saisonnières se produisent. En juillet 1845, le comité met les sections en garde contre une diminution des dons en été, car il a des

¹⁶¹ P 109 bis, p. 253.

¹⁶² P 111, n° 27. La Société pour la propagation de la foi, fondée à Lyon en 1822, est considérée par l'Union protestante comme la principale responsable des menées catholiques à Genève. C'est une association internationale qui aide les missionnaires catholiques disséminés; les membres, groupés en sections, s'engagent à réciter une prière quotidienne pour les missionnaires et à verser une contribution mensuelle.

¹⁶³ P 111, n° 35, p. 7.

¹⁶⁴ P 118, n° 24, et P 111, n° 52.

engagements réguliers ¹⁶⁵. En 1846, la situation semble devenir de plus en plus critique, malgré les contributions extraordinaires que s'imposent volontairement quelques sections. On se propose d'aborder quelques personnes riches pour obtenir un soutien financier, sans grand succès. Bien que Pictet-Micheli, qui ne veut pas faire partie de l'Union pour des raisons personnelles, offre de l'argent, on annonce, le 9 décembre, une situation financière rendue très mauvaise par les événements politiques ¹⁶⁶.

En plus des contributions régulières, le comité sollicite la participation des membres par des collectes spéciales. La plus importante, en juillet 1844, à la suite d'un incendie à Cluses, rapporte environ 2800 F pour aider les sinistrés ¹⁶⁷. A côté des sommes versées au comité central, les sections ont aussi une comptabilité indépendante et financent elles-mêmes leurs œuvres spéciales.

Les deux principaux emplois des recettes du comité sont, comme nous l'avons dit, les divers frais d'impression et la prise en charge d'écolages, d'apprentissages et de pensions. Les frais d'imprimerie et de bureau se montent à 385 F en 1843, à 400 F en 1844 et à 1520 F en 1845. Quant aux aides diverses, elles coûtent 140 F en 1843, 1310 F en 1844 et 1450 F en 1845. Malgré un solde positif constant: 1250 F en 1843, 2180 F en 1844 et 2175 F en 1845 ¹⁶⁸, la situation financière devient soudain catastrophique en 1846. Nous n'avons pas de comptes pour cette année, mais le comité central annonce un déficit de 1660 F le 1^{er} mai ¹⁶⁹. Que s'est-il passé? A-t-on pris des engagements trop ambitieux? Les contributions des membres ont-elles subitement diminué? Rien ne nous permet de le dire.

3. LES RÉSULTATS

Il est difficile d'évaluer les résultats de toutes les actions entreprises par l'Union protestante: les documents sont trop lacunaires et les informations trop partiales. En effet, c'est presque

¹⁶⁵ P 118, n^{os} 30-31.

¹⁶⁶ P 109, séance du 9 décembre 1846.

¹⁶⁷ P 111, n^o 35, p. 14.

¹⁶⁸ P 109 bis, p. 253, P 118, n^o 24, et P 111, n^o 52.

¹⁶⁹ P 109, séance du 9 mai 1846.

toujours de l'Union elle-même que nous vient l'appréciation de l'impact. De plus, l'Union a existé et agi pendant trop peu de temps, et dans une période trop agitée, pour que ses actions puissent avoir un effet sensible. Il faut bien dire, aussi, qu'elle s'est souvent montrée velléitaire, et que ses entreprises ont manqué de réalisme, de coordination et de suite.

On ne peut nier que l'Union protestante a fait preuve d'une certaine philanthropie, même si ses intentions n'étaient pas les plus pures. Une philanthropie orientée et parfois intéressée peut néanmoins être utile à ceux qui en bénéficient. Les sommes assez importantes distribuées pour des écolages, des apprentissages ou des pensions ne peuvent être négligées. Mais sait-on à quelles conditions les familles assistées les recevaient? Quoi qu'il en soit, la lutte à laquelle les protestants et les catholiques se livraient pour aider le plus possible de jeunes à acquérir une bonne formation n'avait pas que des désavantages. A une époque où l'Etat ne prenait pas en charge la totalité des besoins de la population en matière d'éducation, l'initiative privée, même confessionnelle, était utile.

L'Union protestante n'a pas manqué de se vanter des 2785 F qu'elle a versés aux sinistrés de Cluses en 1844. Elle en a fait un alibi constant pour prouver que, si elle luttait contre les principes du catholicisme, elle était charitable envers les catholiques¹⁷⁰.

Rien ne nous permet d'évaluer les résultats du placement de travailleurs protestants. Nous connaissons le nombre d'ouvriers et de domestiques placés pendant deux ans, mais comment dire le poids que ces placements ont eu sur le marché du travail genevois? L'effet semble en avoir été très limité. On signale bien quelques protestants dans des professions jusqu'alors exclusivement catholiques¹⁷¹, mais les employeurs protestants semblent toujours avoir fait passer leurs intérêts économiques avant la solidarité confessionnelle¹⁷².

En ce qui concerne «l'importation» d'étrangers protestants, l'Union a obtenu le meilleur résultat avec les Vaudois du Piémont. Dès le printemps de 1843, on a cherché à savoir ce qu'on pouvait espérer des relations avec les vallées du Piémont. Le pasteur Ramu a

¹⁷⁰ P 111, n^{os} 23-24, et P 111, n^o 35, p. 14.

¹⁷¹ P 111, n^o 52, p. 11.

¹⁷² Le *Manifeste du comité...* ne le cache pas; voir p. 23.

proposé de correspondre avec ses collègues des vallées¹⁷³. Dès l'automne, des Vaudois du Piémont sont venus s'installer à Genève, placés par l'Union protestante. Toujours à l'instigation de l'Union, ils ont constitué une association de secours mutuels présidée par Ramu; formée de 22 membres au départ, la Société des Vaudois des vallées du Piémont en avait 35 à la fin d'octobre 1845¹⁷⁴.

Le résultat des actions morales est encore plus difficile à estimer que le résultat des actions matérielles. Laissons la plume à P.-E. Lullin: «Quant aux autres résultats espérés, l'assiduité au culte public, la vie plus religieuse, la diminution du luxe, la tolérance entre les sectes protestantes, etc., on en a beaucoup parlé, mais l'effet n'est pas palpable, peut-être ne doit-il se faire sentir que plus à la longue¹⁷⁵.» Le comité, lui, signale des progrès dans le comportement religieux. En 1843, il annonce qu'on a vu, dans un temple, plus d'hommes que de femmes à la communion, ce qui ne s'était jamais produit¹⁷⁶. Le rapport de 1845 relève que la vie religieuse est en progrès: on observe dans les sections des habitudes nouvelles, de meilleures lectures et une plus grande assiduité au culte¹⁷⁷.

Il reste à parler des conversions, qu'on annonçait triomphalement et, le plus souvent, prématurément ou à tort. Il serait trop long d'énumérer toutes les conversions rapportées dans nos documents; elles sont alignées comme des trophées de guerre. Les catholiques, d'ailleurs, en faisaient autant. Le triomphe était encore plus grand quand un ecclésiastique se convertissait¹⁷⁸. Le comité prétend que le Consistoire, qui enregistrait en moyenne entre une et trois conversions par année avant 1842, en a reçu 9 de juillet 1842 à juillet 1843 et 11 l'année suivante¹⁷⁹. Mais il met aussi les sections en garde contre des faux bruits de conversions¹⁸⁰. Nous observons que pour une grande partie de la population, la question confessionnelle était secondaire. On se convertissait pour des raisons relativement futiles,

¹⁷³ P 109 bis, p. 109-110.

¹⁷⁴ P 111, n° 52, p. 6 et p. 11, P 118, n° 27, et P 118, n° 41.

¹⁷⁵ P.-E. Lullin, «Journal...», tome 2, p. 60.

¹⁷⁶ P 109 bis, p. 102.

¹⁷⁷ P 111, n° 52, p. 2.

¹⁷⁸ Voir P 111, n° 2, et P 117, n° 18.

¹⁷⁹ P 118, n° 15.

¹⁸⁰ P 109 bis, p. 248.

et on n'était pas plus fervent dans sa nouvelle religion que dans l'ancienne. Les Eglises ont donc beau jeu en annonçant des conversions qui ne prouvent pas forcément leur rayonnement.

IV. L'UNION PROTESTANTE ET L'OPINION¹⁸¹

L'Union protestante n'a pas dû affronter l'opinion publique dès sa naissance. Jusqu'au début de 1844, elle a réussi à rester assez bien dissimulée. On note cependant quelques faiblesses: en novembre 1843, par exemple, on signale au comité que des radicaux sont au courant des projets de l'Union pour l'Escalade¹⁸². C'est précisément cette Escalade qui fait sortir l'Union de l'anonymat: la fête a rassemblé une grande foule et des exemplaires de la circulaire du comité ont été distribués en dehors de l'association¹⁸³. Mais le feu est véritablement mis aux poudres par Louis Rilliet-Constant, qui publie, le 15 janvier 1844, un pamphlet accusateur¹⁸⁴. En mars, des «amis de la publicité» font paraître le texte intégral du *Manifeste* de l'Union, accompagné d'un commentaire destructeur¹⁸⁵. En avril, c'est un catholique qui s'attaque à l'association dans une autre brochure¹⁸⁶.

Dès lors, l'Union protestante ne peut plus se cacher, mais elle choisit d'assumer sa nouvelle position; elle trouve même des raisons de se sentir grandie: «Attaquée dans le sein du Grand Conseil, dans les journaux, par des brochures spéciales, elle prend rang parmi les institutions du pays: on sent qu'il n'est plus possible de passer à côté d'elle sans y prendre garde¹⁸⁷.» Partant du principe qu'on n'attaque

¹⁸¹ Ce chapitre n'est qu'un extrait d'un chapitre beaucoup plus développé du mémoire, qui traite aussi des rapports entre l'Union protestante et les autorités ecclésiastiques et politiques (le Conseil d'Etat apparaît assez suspect!), et des rapports entre l'Union protestante et d'autres sociétés, parmi lesquelles la Société de secours aux protestants disséminés et la Société Gustave Adolphe.

¹⁸² P 109 bis, p. 221.

¹⁸³ P 109 bis, p. 236.

¹⁸⁴ Voir ci-dessus note 5.

¹⁸⁵ *Manifeste secret du comité occulte de l'Union protestante, publié par des amis de la publicité*, Genève, 1844.

¹⁸⁶ *Examen de l'Union protestante et de son manifeste*, par M. F.-C. — H. D., Genève, 1844.

¹⁸⁷ P 111, n° 62, p. 1.

pas ce qu'on méprise, elle se sent pleine d'une importance nouvelle; mieux: ses ennemis la craignent, ce qui est bon signe! Que les catholiques l'attaquent, c'est normal, se dit-elle; si les protestants le font, c'est par jalousie¹⁸⁸. Et puisqu'on réagit de toutes parts, c'est qu'on n'avait pas la conscience tranquille: «Loin de rebuter [notre association], ces attaques ne feront que lui prouver la légitimité de ses alarmes¹⁸⁹.» Curieusement, après l'explosion de 1844, l'Union protestante n'apparaît plus beaucoup dans les controverses publiques. Ne la juge-t-on même plus digne d'une discussion, ou les événements politiques éclipsent-ils toutes les autres préoccupations?

1. L'OPINION DES PROTESTANTS

C'est donc de protestants que viennent les premières attaques contre l'Union. Ce qu'on lui reproche d'abord, c'est de ne pas servir les intérêts du protestantisme qu'elle prétend défendre et qui devrait être fait de tolérance et de charité. «Nous disons donc que l'essence de la Réforme est le rétablissement des rapports intimes de l'homme avec Dieu [...]; nous disons que c'est là qu'il faut [...] diriger les vues et les tendances de la société religieuse, que c'est par là qu'il faut chercher à faire des protestants. Cette société, on lui fait prendre une fausse route et on la pousse à sa perte, si on lui fait croire qu'en refusant un domestique catholique, en enlevant des chalands à un magasin catholique, en excitant par l'horrible aiguillon du besoin, une mère catholique à faire ses enfants protestants, c'est-à-dire à renier sa foi, sans s'enquérir si elle lui substitue une foi plus pure et plus sincère, si on lui dit que ces actes-là sont des œuvres méritoires. Oui, nous maintenons qu'on pousse le protestantisme à sa perte, en transportant le fond dans la forme; en changeant le spiritualisme, son essence, en un matérialisme mesquin; en substituant au prosélytisme de l'exemple et des convictions, la propagande par le stimulant de l'intérêt terrestre ou les démonstrations de l'antagonisme le plus étroit¹⁹⁰.»

¹⁸⁸ P 111, n° 35, p. 10 et p. 12.

¹⁸⁹ P 118, n° 8.

¹⁹⁰ L. RILLIET-CONSTANT, *De l'Union protestante*, p. 19-20.

Nous avons déjà évoqué les critiques adressées à l'Union sur sa conception de l'histoire genevoise et sur son caractère mystérieux. Rilliet-Constant lui reproche aussi son manque de réalisme économique; il énumère toutes les causes positives de l'immigration catholique et finit ainsi: «La passion du Genevois est de posséder une campagne; cette campagne a un petit jardin; pour cultiver ce petit jardin, il faut un petit jardinier; de là résulte une nouvelle immigration d'étrangers. Le Genevois n'aime pas à être frotteur, ramoneur, porteur d'eau, cordonnier, tailleur; cependant il faut que ces vocations soient remplies; nouvelle cause d'immigration étrangère; en un mot, l'affluence de cette population s'explique naturellement sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à une conspiration bien noire et bien machiavélique¹⁹¹.»

Enfin, c'est de cacher des motifs politiques sous des prétextes religieux qu'on accuse l'Union protestante. «Le fond de la pensée de quelques-uns de ses meneurs est évidemment de faire concourir la religion à une œuvre de rétrogradation politique dans Genève¹⁹².» Dans une autre brochure, un horloger s'entretient avec un professeur: c'est une opposition significative. L'horloger est convaincu que les buts de l'Union protestante sont politiques autant que religieux: «Vous avez beau dire, Messieurs, vous voulez tenir en main les hommes, les réunir à volonté, et une fois que vous les aurez dressés à l'exercice, vous en tirerez un tout autre parti que celui dont il est question à présent. Quand viendront les élections, quand on voudra exercer une pression morale, vite un signe, et le comité inconnu rassemblera son armée¹⁹³.» Cette opinion, assez répandue parmi les adversaires de l'Union, ne correspond à aucune réalité que nous ayons pu vérifier. Si la discipline électorale figurait dans la première déclaration, on y a renoncé ensuite et rien qui s'en approche ne ressort des documents.

2. L'OPINION DES CATHOLIQUES

Les catholiques ont évidemment encore plus de motifs d'être scandalisés par l'Union protestante. Leurs réactions sont aussi plus

¹⁹¹ *Idem*, p. 7-8.

¹⁹² *Manifeste secret...*, p. 5.

¹⁹³ *L'horloger et le professeur*, Genève, 1844, p. 7.

viscérales, moins réfléchies. Certains, pourtant, réagissent avec sang-froid, ironie ou tristesse feinte et demandent simplement pourquoi on les déclare ennemis de la nationalité genevoise: «Pourquoi nous gratifier bénévolement d'une antipathie que nous n'éprouvons pas, que nous n'aurons jamais que nous n'y soyons contraints? Nous n'avons pas demandé à devenir Genevois, c'est vrai; mais enfin, puisqu'on nous a réunis à Genève, avec laquelle des rapports de chaque jour nous liaient déjà, il faut bien qu'on le sache, nous ne demandons pas mieux que de donner à Genève cet amour vrai, sincère, que nous avons pour notre ancienne patrie. Cet amour du reste ne fera que se consolider avec le temps, si nous rencontrons les mêmes sentiments dans nos frères d'une autre religion. Mais si l'on nous repousse avec horreur, si l'on ne veut de nous ni pour domestiques ni pour fournisseurs, pour ouvriers d'aucun genre, si le négociant catholique doit interrompre toute relation de commerce avec les protestants, si nous sommes traqués comme des bêtes fauves, en un mot, si les mesures voulues par l'Union sont mises à exécution à notre égard; je le demande à tout homme de bonne foi, est-il possible qu'il s'établisse jamais des rapports de bienveillance entre catholiques et protestants [...]?» On peut se faire menaçant: «Je le dis avec douleur, on nous obligerait à recourir à notre ancienne patrie, qui se souviendrait de ceux qui furent ses enfants, en qui nous serions assurés de trouver une protection efficace contre la cabale et la déloyauté de ceux qui se sont constitués sans raison nos adversaires.» Mais on revient vite à la réalité: l'Union protestante ne représente qu'une minorité de Genevois, et on connaît les bons sentiments des autres: «Ces tristes démêlés sont une occasion de nous connaître, nous savons où sont nos amis; en nous rapprochant, ces débats ne feront que consolider notre union ¹⁹⁴.» Claire intuition du rapprochement qui s'annonce!

Les catholiques aussi avancent des arguments économiques contre l'Union protestante: «Je ne veux pas, comme tout bon Genevois, que les étrangers se mêlent de nos affaires publiques, et, en vérité, ils n'en ont guère envie; mais prétendre gêner le libre établissement des étrangers à Genève, parce qu'ils sont catholiques, c'est attaquer la base même de tout développement commercial et industriel, c'est méconnaître la position géographique de Genève,

¹⁹⁴ *Examen de l'Union protestante...*, p. 7-8.

c'est lui fermer tout avenir; faire venir les protestants pour de l'argent, c'est absurde et impraticable, économiquement parlant; arrêter l'émigration genevoise ne l'est pas moins. [...] Il y a plus, l'Union oublie-t-elle, dans son mépris pour les étrangers et les catholiques, que ce sont les étrangers et les catholiques qui la font vivre? Qui est-ce qui vient, chaque année, dépenser des millions à Genève? C'est l'étranger. Inconséquence odieuse! Vous dites au riche: soyez le bienvenu, dépensez, payez, c'est l'argent étranger qu'il nous faut; mais, au pauvre étranger, vous lui dites: va-t'en, ne viens pas prendre notre part du gâteau¹⁹⁵.» Curieuse impression de proximité!

Enfin, on reproche aux protestants leurs dissensions internes: «Si souvent, dans la même famille, la mère est momière, la fille presque catholique, et le père rien du tout au fond, parce qu'il a trop de logique pour être protestant et trop d'indifférence ou de préjugés pour être catholique¹⁹⁶!»

3. L'OPINION DE LA POSTÉRITÉ

Comment a-t-on jugé l'Union protestante dans la deuxième moitié du siècle, alors que les rapports entre catholiques et protestants avaient pris un autre ton, mais étaient toujours tendus? On a vu le protestantisme survivre à la révolution radicale, l'Eglise s'accommoder d'une laïcisation de l'Etat, et les catholiques se diviser à leur tour: on peut donc considérer cette période houleuse avec un peu plus de détachement, comme le fait Auguste Bouvier en relevant que «les vieux Genevois s'effraient et se croient perdus. Des associations défensives et agressives, comme l'Union protestante, la Société pour les protestants disséminés, la Société des intérêts genevois, surgissent et agissent»¹⁹⁷. Jean Gaberel, lui, laisse encore percevoir des sympathies pour ses prédécesseurs: «En 1843, une société, l'Union protestante, se forma pour remédier au développement numérique des Ultramontains. [...] On lui fit un crime de tenir

¹⁹⁵ *Troisième lettre aux catholiques du canton de Genève*, Genève, 1844, p. 7-8.

¹⁹⁶ *Idem*, p. 9.

¹⁹⁷ Auguste BOUVIER, *Les conférences religieuses à Genève de 1835 à 1875*, Genève, 1876, p. 19.

secrets les noms du comité directeur. [...] L'opinion radicale, dirigée par James Fazy, paralysa les efforts protecteurs de l'indépendance religieuse, et les mêmes citoyens qui, dix ans plus tard, combattaient l'ultramontanisme, étaient ses auxiliaires inconscients.» Gaberel analyse sèchement l'échec de l'Union: «Des défauts de gestion nuisirent à cette société¹⁹⁸.» Quant à Amédée Roget, il défend totalement, en 1873, l'Union protestante: «Cette entreprise incriminée injustement de divers côtés, dénoncée comme un bastion de discorde, était assurément fort légitime dans son but¹⁹⁹.»

Voici encore ce qu'en dit un historien catholique en 1878: «L'apparition du *Manifeste* de l'Union protestante révélait une œuvre de corruption si basse et si immorale qu'elle provoqua un cri d'indignation de la part d'un protestant plus honnête.» Il voit dans l'Union «une vaste organisation composée d'un comité central directeur et d'une multitude de comités locaux répandus dans tout le canton»²⁰⁰. On constate en tout cas que l'Union protestante a suscité un mythe qui la dépasse largement.

V. CONCLUSION

L'Union protestante a réuni des hommes²⁰¹ de conditions sociales, de professions et d'âges très différents; leurs motivations, aussi, sont inégales. A côté d'une minorité d'hommes convaincus et entreprenants, on trouve une majorité de «sectionnaires» passifs, et ce n'est pas surprenant. Il faut une grande conviction pour donner son temps et son argent à une cause aussi «perdue» que celle de l'Union protestante, et on peut douter que tous les membres aient cette conviction. C'est ce qui explique la «froideur» de certaines sections, souvent déplorée par le comité.

¹⁹⁸ Jean GABEREL, *Genève religieuse 1520-1878*, Genève, 1879, p. 64.

¹⁹⁹ Amédée ROGET, *La question catholique à Genève de 1815 à 1873*, Genève, 1873, p. 22.

²⁰⁰ Louis JEANTET, *Histoire de la persécution religieuse à Genève*, Paris-Lyon, 1878, p. 58-59.

²⁰¹ Le mémoire contient un chapitre, très insuffisant d'ailleurs, sur les principaux membres de l'Union; signalons seulement l'importance des pasteurs et des ministres dans l'association: le quart de la Compagnie des pasteurs fait partie de l'Union et trois pasteurs l'ont présidée. Rappelons aussi l'annexe 5 où l'on trouve les notices biographiques des cent principaux membres.

On peut même se demander ce qui a poussé tous ces hommes à entrer dans l'Union, alors que beaucoup d'entre eux ne croient sans doute pas à la réalisation de ses rêves. Ce que François Ruchon a dit de la franc-maçonnerie s'applique très certainement aussi à l'Union protestante: «Elle a satisfait un goût de la sociabilité, de l'action commune pour un idéal élevé, et aussi un goût du mystère et du cérémonial²⁰².» On peut imaginer que beaucoup de Genevois sont membres de l'Union comme on est membre d'un de ces cercles qui foisonnent à Genève; de plus, ils ont — ou on leur donne — l'impression de servir une grande cause. Qu'on se figure l'importance dont un citoyen peut se sentir investi quand il fait partie d'une association secrète qui va sauver Genève. Sans doute, beaucoup de patriotismes peu violents ont été exploités ainsi.

L'Union protestante semble être morte d'une mort assez naturelle. Le 14 octobre 1846, Bungener rappelle que le comité ne peut pas demeurer indifférent aux événements du 6 octobre; il pense qu'il faut profiter des circonstances pour ranimer les sections. Bruno annonce qu'il a présenté au gouvernement provisoire des considérations sur les intérêts du protestantisme genevois. Dans le comité, on s'interroge sur l'avenir de l'Union. Faut-il modifier les principes, les formes? Faut-il s'en tenir à des publications? Bruno pense que l'Union protestante doit faire silence pour le moment. Deux jours plus tard, dans une séance extraordinaire, on décide de ne se prêter à aucun acte qui aurait la moindre «couleur politique». On laisse aux membres la liberté d'agir comme ils le veulent et pour leur propre compte. Mais on recommande aux délégués de veiller à ce que rien ne se dissolve²⁰³. Entre le 28 octobre et le 4 novembre, les délégués se réunissent pour élire un nouveau comité, mais le procès-verbal indique qu'ils ne se sont pas occupés de l'élection, désirant modifier entièrement l'organisation de l'Union. Dans sa séance du 4 novembre, le comité adopte l'idée d'un grand changement et Bungener est chargé de rédiger le projet d'une nouvelle constitution²⁰⁴. Rien ne sera fait, et nous pensons que le nouveau comité n'a même pas été élu. Quelques sections continuent de se réunir jusqu'en avril 1847²⁰⁵.

²⁰² François RUCHON, *Histoire de la Franc-maçonnerie à Genève*, Genève, 1935, p. 10.

²⁰³ P 109, séances des 14 et 16 octobre 1846.

²⁰⁴ P 109, séance du 4 novembre 1846.

²⁰⁵ Voir P 110 et P 114, n^{os} 183-184.

On peut donc se demander ce qui a fait mourir l'Union protestante. Peut-être la révolution, en enlevant aux vieux protestants leurs derniers espoirs, les a-t-elle fait renoncer à la lutte. Peut-être les principaux animateurs de l'Union ont-ils dû, à la suite du changement de régime, faire passer des préoccupations économiques et professionnelles au premier plan. Ce qui est certain, c'est que les échanges de mots entre les protestants et les catholiques sont devenus moins violents pendant les années qui ont suivi la révolution. Ils éclatent de nouveau en 1853, à la suite des prédications de l'abbé Combalot et des conférences de quelques pasteurs²⁰⁶. Auguste Bouvier note à ce propos : « Il ne pouvait plus être question d'arborer le drapeau d'une nationalité protestante exclusive, moins encore de tenter l'entreprise, en soi contestable, qui avait échoué quelques années auparavant entre les mains de l'Union protestante, et était désormais tout à fait impossible²⁰⁷. » La Société des intérêts protestants, qui naît à ce moment, a un but plus limité et plus spirituel que celui de l'Union protestante ; elle se gardera de toute agressivité et ne s'occupera que de diffuser les idées protestantes. On retrouve dans ses fondateurs quelques anciens membres de l'Union : Eugène Colladon, John Duby, Charles Fauconnet, Charles Martin, et surtout Félix Bungener²⁰⁸.

Certes, l'Union protestante a eu des buts peu réalistes et trop ambitieux ; elle a voulu entreprendre plus que ses moyens ne permettaient et certaines de ses actions ont été marquées par une agressivité exagérée. Mais ce qu'elle a accompli dans les faits est finalement assez peu de chose ; ce sont ses idées et ses principes qui ont eu le plus d'impact, ce sont eux qui l'ont tuée, ce sont eux, enfin, qui ont le plus contribué à jeter les catholiques dans les bras des radicaux et, par conséquent, à abattre un régime que l'Union voulait pourtant défendre. Et il faut bien reconnaître que ces idées n'étaient pas celles de quelques-uns ; l'anti-catholicisme manifesté par l'Union protestante était bien ancré dans la population genevoise, et le sera encore longtemps. Tous n'étaient pas d'accord sur l'attitude à adopter et les

²⁰⁶ Par exemple Félix BUNGENER, *Conférences sur les principes de la foi réformée*, Genève, 1853-1854.

²⁰⁷ A. BOUVIER, « Jacques Martin... », p. 166.

²⁰⁸ Voir AEG, G 61, n° 45.

moyens à utiliser, mais les craintes des protestants étaient réelles : le nombre des adhésions à l'Union protestante le prouve.

Le principal défaut de l'Union est peut-être de n'avoir pas pris conscience de la séparation qui devait nécessairement s'opérer entre l'Eglise nationale protestante et l'Etat de Genève. Elle souhaitait encore, pour le protestantisme genevois, une position privilégiée de religion d'Etat, et ne voyait pas d'autre survie possible : il fallait vaincre ou mourir. Son aveuglement l'empêchait d'imaginer un destin indépendant pour l'Eglise. Elle s'effrayait de l'évolution démographique des années 40 ; si elle avait pu deviner celle de la décennie suivante²⁰⁹, elle aurait cru à la fin du monde ! Et pourtant, le protestantisme a survécu. D'autres étaient plus lucides ; James Fazy promettait au protestantisme un avenir fécond : « [La nationalité actuelle, fondée sur la liberté], loin d'amoindrir la foi protestante, lui ouvre une nouvelle et grande carrière, mais sans injustice, sans intolérance. Que l'Eglise se retrempe dans l'élément populaire, qui doit être sa véritable essence, et les plus beaux jours lui sont encore promis à Genève sous la protection de notre véritable nationalité, la liberté. [...] Tâchez, ministres de l'Evangile, de comprendre tout ce que votre mission actuelle a de nouveau...²¹⁰ »

Il aura fallu une génération pour que ces idées s'imposent. Auguste Bouvier, le fils du président le plus absolu de l'Union protestante, peut dire en 1877 : « Il fallait plutôt constater le divorce survenu entre l'Etat mixte et l'Eglise réformée, et désigner à celle-ci son domaine futur²¹¹. » Une autre génération passera avant que l'on arrive à une véritable séparation de l'Eglise et de l'Etat : une nouvelle occasion pour certains de croire l'Eglise protestante perdue. Et pourtant !

²⁰⁹ De 1850 à 1860, les catholiques passent de 46,4 % à 50,8 %, et les étrangers de 23,8 % à 34,7 %.

²¹⁰ *Revue de Genève*, 1^{er} octobre 1842, p. 3.

²¹¹ A. BOUVIER, « Jacques Martin... », p. 166.

